

COMITÉ DE DIRECTION : MM. J. Cousin, A. Debra, de Limbourg,
G. Forthomme, J. Grootaert, L. Henroteaux, L. Koettlitz,
Dom. J. Plissart O. S. B., J. Quets, A. Rubbens, E. Toussaint,
Mlle Vilain XIII, MM. J. Gonze, G. Wenes.

Centre d'Étude des Problèmes Sociaux Indigènes
C.E.P.S.I.

Siège social :
54, Avenue de Tabora, Élisabethville, Congo Belge.

Adresse : B. P. 1873 Élisabethville. Tél. 902.

Bureau permanent du C.E.P.S.I. en Belgique :
60, Rue Marie de Bourgogne à Bruxelles, Tél. 11.44.49.

Bulletin trimestriel du C.E.P.S.I.

Abonnements : (4 bulletins trimestriels).		Broché	Relié
Prix :	Particuliers Belgique, Congo Belge et étranger	250 frs.	350 frs.
	Première souscription pour les particuliers	150 frs.	250 frs.
	Missionnaires et Indigènes	150 frs.	250 frs.
	Sociétés, abonnement de soutien	500 frs.	600 frs.

Les paiements peuvent être effectués :
Chez la **BANQUE DU CONGO BELGE**
à Élisabethville : compte N° 813.183.
à Bruxelles : compte N° 39.811.
A notre **COMPTE CHEQUES POSTAUX**
à Élisabethville : série V. N° 214.

La reproduction et la traduction des articles ou d'extraits d'articles, parus dans le Bulletin sont autorisées à condition de citer la source et sauf mention contraire.

Année 1956

Numéro 32

Bulletin Trimestriel
du Centre d'Étude des
Problèmes Sociaux Indigènes
C.E.P.S.I.

ÉLISABETHVILLE — B.P. 1873
Congo Belge

SOMMAIRE

Cette émigration séculaire des Ruandais au Congo, par M. l'Abbé Gaspard KAJIGA, Prêtre congolais	5
Notes ethnographiques relatives à quelques populations autochtones du Haut-Katanga industriel, par F. GRÉVISSE ..	65

CHRONIQUE

La vie du Cepsi	211
De l'évolution de la coutume d'Élisabethville, par J. VANNES..	223
La situation des femmes abandonnées et des femmes seules dans les Centres extra-coutumiers d'Usumbura, Cepsi-Ru	250

REVUES PÉDAGOGIQUE CONGOLAISE

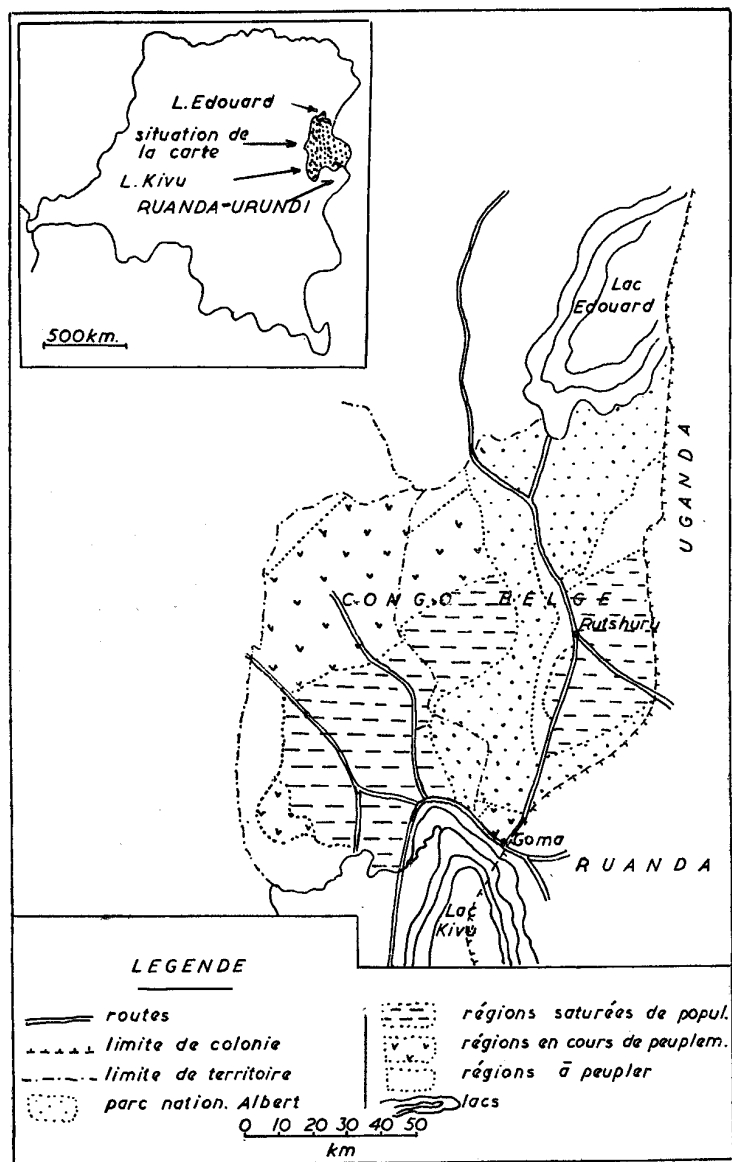
Les besoins psychologiques de la jeunesse contemporaine et la mission de l'école, par M. le Professeur A. KRIEKEMANS	IV
L'école d'apprentissage pédagogique en milieu rural par des RR. SS. FRANCISCAINES DE MARIE	IX
Internaat en onderwijsvorming in Congo par P. DERUY- TERE (Texte en flamand, suivi d'un résumé en français)	XVII
Mélanges	XXIV
Petites nouvelles	XLIII

CETTE IMMIGRATION SÉCULAIRE DES RUANDAIS AU CONGO

par M. l'Abbé Gaspard KAJIGA,
Prêtre congolais.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I. L'IMMIGRATION DANS LE PASSÉ	7
Chapitre II. L'IMMIGRATION ACTUELLE	11
I. Déplacement de populations vers les entreprises agricoles et les chantiers industriels du Congo.	11
II. Déplacement de l'excédent de la population vers les régions rurales peu ou pas habitées du Nord-Kivu.	15
1. Son historique.	15
2. Ses facteurs divers	17
3. Ses effets sociaux	23
Chapitre III. L'AVENIR DE L'IMMIGRATION	32
I. Divers moyens préconisés pour résoudre le problème de la surpopulation ruandaise	32
Le double avantage de l'immigration dite <i>dirigée</i>	32
II. Vers un standing de vie meilleure	42
1. L'action politique	42
2. L'action agronomique	45
3. L'action médicale	54
4. L'action du Fonds du Bien-Être Indigène	55
5. L'action des Sociétés et des Particuliers	56
6. L'action intertribale et interraciale	58
7. L'action christianisatrice	60
BIBLIOGRAPHIE	64



CHAPITRE I

L'IMMIGRATION DANS LE PASSÉ

La migration des Ruandais est un fait qui s'est passé au cours des siècles au fur et à mesure que le Ruanda ne pouvait plus porter tous ses enfants et que s'attisaient les haines intestines individuelles ou familiales, claniques ou politiques. C'est un phénomène qui plonge ses racines dans les temps reculés. La présence occidentale si enrichissante, mais combien créatrice de besoins nouveaux, ne fait que le transformer en une sorte d'exode.

Au XVII^e siècle, les Rois hamites avaient déjà affermi leur pouvoir sur tout le Ruanda Central. Poussés par leur esprit dominateur, ils conquièrent successivement les territoires limitrophes du Ruanda, tels le Kigezi et le Bufumbira dans l'Uganda Protectorate, les régions de Jomba, Gisigari, Rugari, Bwito et Mushari dans le Territoire de Rutshuru, les sous-chefferies de Burungu, de Kamuronza dans le Territoire de Masisi, l'île Ijwi et la chefferie Buzi dans le Territoire de Kalehe. Les pays conquis recevaient du coup des résidents ruandais, accompagnés de leurs vassaux et serviteurs ⁽¹⁾.

Cependant la véritable émigration ruandaise ne commença que vers la fin du XVII^e siècle. A cette époque un clan Basinga, cousin des Hima du Ndorwa gagna, par la province de Mulera, le Bwishya, Territoire actuel de Rutshuru. Ce clan avait pour guide et chef Rugabo, ancêtre du Mwami D. Ndeze, Grand Chef actuel du Bwishya. Une partie du même clan restée au Ruanda

⁽¹⁾ Alexis KAGAME, Isoko y' Amajyambere, n° 2, p. 15-41.

vint quelques années plus tard, par la province du Bugoyi, s'installer dans la région de Rugari. Son guide était Ntore, frère de Rugabo.

Le Bukumu reçut ses premiers immigrants ruandais en même temps que le Bwishya. Ceux-ci, peu nombreux, adoptèrent les coutumes des Hunde ⁽¹⁾ autochtones. Le Grand Chef actuel du Bukumu (Territoire de Goma) est Bigaruka, fils de Kahembe. Celui-ci avait été investi Grand Chef du Bukumu en 1925 en récompense de bons services rendus à l'armée congolaise lors de la campagne 1914-1918.

L'implantation des Ruandais dans le Gishari est de date plus récente. Ses origines remontent au décret de 1936 du Gouverneur Général autorisant le drainage du Ruanda surpeuplé par l'immigration en Territoire de Masisi. Le Chef actuel du Gishari est Wilfrid Bucyanayandi.

Les autres régions du Nord-Kivu où s'étend l'immigration ruandaise : Mashali-Mokoto, Burungu, Kamuronza, Karuba, Matanda, Kibabi, Bogabo, Nyamaboko, Bigiri, sont le domaine du Mwami André Kalinda, Grand Chef des Hunde.

C'est la pénétration silencieuse et massive de ces cultivateurs ruandais qui a fait en grande part ces bons soins du Nord-Kivu. Le déboisement de vastes étendues forestières a été leur labeur de plusieurs siècles. Alors que les communautés hunde s'installaient le plus souvent

(1) On remarquera la dénomination actuellement adoptée par les ethnologues pour désigner les peuplades. Les noms ethniques sont énoncés sous leur forme la plus simple, c'est-à-dire par le radical seul et invariable sans préfixe ni suffixe. Ainsi on dira : le ou les *Havu*, le ou les *Hunde*, le ou les *Shi*, au lieu de Muhavu, Bahavu, Muhunde, Bahunde, Mushi, Bashi. Quant aux noms complexes bantous, c'est-à-dire ceux qui après le préfixe comportent un élément médian, p. e. *aba* (préfixe) *nya* (médian) *rwanda* (radical), on laisse tomber les deux premiers éléments pour ne garder que dernier : *rwanda* ; et *luntu* au lieu de ba-kwa-luntu. Cependant au lieu de *rwanda* pris comme nom ethnique, on dit communément le *ruandais*, les *Ruandais*. Cf. J. BOONE, dans *Zaire*, vol. VIII, n° 5.

dans les régions basses du pays, eux préférèrent toujours les hautes altitudes, voulant par là jouir d'un air salubre pareil à celui qu'ils avaient au Ruanda. A leur arrivée, ils défrichaient la forêt par la hache et le feu. Ils construisaient leur case à toiture cylindrique. Gagnant de colline en colline de vastes étendues habitables et cultivables, toujours à la recherche des terres neuves, peuplant de nombreuses zones grâce à une grande natalité, ce sont eux vraiment qui ont conquis et valorisé le terroir. Bien souvent, entre eux et les autochtones hunde, il y a eu des contestations au sujet des terres. Dans certaines régions telles le Gisigari et Rugari, ces derniers se virent dépouillés de riches propriétés, parfois legs de toute une lignée ancestrale. Petit à petit ils se retirèrent au Bukoma. D'autres regagnèrent leur pays d'origine, à savoir le Bwito et le Kamuronza. Enfin certains acceptèrent le voisinage des immigrants, se familiarisèrent avec eux et se soumirent même aux chefs ruandais. De plus en plus les immigrés s'imposèrent par leur nombre et par leur richesse.

Au *hutu* revient le mérite d'avoir imprimé au pays le cachet de sa langue et de ses us et coutumes. C'est à lui particulièrement que nous devons la nomenclature de la faune et de la flore du Parc National Albert, des pics et éminences volcaniques avec leur curieuse ossature, des sites et des cours d'eau.

En dehors des territoires de Rutshuru, de Goma et de Masisi où les immigrés ruandais forment une communauté importante de 300.000 âmes environ, il existe au Congo d'autres territoires dans lesquels les glissements ruandais ont, depuis le XIX^e siècle, pris des proportions considérables.

C'est d'abord le Territoire de Kalehe qui attire davantage les Ruandais, à cause de sa proximité avec leur pays, de son climat salubre, de sa population réduite et de ses ressources naturelles en produits d'élevage et

d'agriculture. A la fin du XIX^e siècle, des émissaires du Roi Rwabugiri s'y étaient introduits avec des visées politiques. C'était du temps du Chef Ntale. Son fils Bigilimani, Chef actuel du Buzi (Nord-Kalehe), était alors tombé dans leurs mains et conduit comme otage au Ruanda. Après trois ans d'exil, Ntale parvint, par force mystifications, à le racheter. Depuis, plusieurs familles ruandaises originaires des territoires de Kisenyi, de Kibuye et de Shangugu gagnèrent petit à petit l'île Ijwi et tout le Buhavu. Et c'est surtout dans l'après-guerre de 1914-1918 que, par suite de diverses calamités éprouvées au Ruanda, beaucoup d'immigrants y cherchèrent l'hospitalité. Enfin, l'avènement du colonat européen dans le Territoire de Kahele draina une abondante main-d'œuvre du Ruanda. Et aujourd'hui c'est l'immigration libre qui s'y opère tout doucement, notamment dans la sous-chefferie de Cirimwami.

Le Territoire de Kabare a aussi un certain nombre de familles ruandaises. Au cours des siècles il y eut des guerres entre les Ruandais et les Shi (indigènes du Territoire de Kabare). Ceux-ci, quoique moins nombreux, surent toujours se défendre honorablement contre leurs agresseurs. Et à la fin de 1895, ils blessèrent leur plus grand ennemi, le Roi Rwabugiri, qui put juste se traîner jusqu'au Kinyaga, Territoire Shangugu, où il termina ses jours peu après. Les Ruandais vivent dans le Territoire de Kabare en éléments épars, les uns comme ouvriers dans les chantiers industriels et les plantations, les autres comme évolués dans les centres urbains et les postes de brousse.

Remarquons que la classe noble, dite « Baluzi », des deux territoires de Kalehe et de Kabare, aurait une parenté avec les nobles tutsi du Ruanda.

D'autres groupes de Ruandais éleveurs, 6.000 environ, se rencontrent également dans les territoires d'Uvira et de Fizi. C'est par suite de l'attentat de Rucuncu, en

1896, que, fuyant la tyrannie et les représailles du Roi Musinga, ils atteignirent le Congo par Kaziba. Ils s'établirent sur les hauts plateaux d'Uvira où ils mènent une vie de pâtres. Ces dernières années, quelques familles de ces groupes ont poussé une pointe jusque sur la croupe des montagnes du Territoire de Fizi où leurs bestiaux trouvent aussi d'excellents pâturages. C'est en longeant pendant 4 heures les limites des deux territoires, que l'excursionniste atteint ces hauts plateaux à l'aspect un peu mystérieux. Là, sa curiosité ne peut qu'être piquée par bien des côtés de la vie antique des Ruandais.

Dans les autres parties du Congo, les Ruandais se rencontrent généralement comme ouvriers. C'est surtout dans les entreprises industrielles importantes du Kivu, du Katanga et de la Province Orientale.

CHAPITRE II

L'IMMIGRATION ACTUELLE

I. DÉPLACEMENT DE POPULATIONS VERS LES ENTREPRISES AGRICOLES ET CHANTIERS INDUSTRIELS DU CONGO.

Dès l'après-guerre 1914-1918, les agents des grandes Sociétés et des Concessions agricoles et minières commencèrent au Ruanda le recrutement de la main-d'œuvre. C'est ainsi qu'on rencontre, ci et là, de petites communautés ruandaises dans les plantations de café, de thé et de pyrèthre des Colons du Kivu. On trouve aussi quelques unités engagées dans les Plantations expérimentales, dans les Centres d'essais et Stations de recherches de l'Institut National pour l'Étude Agronomique

du Congo Belge (INEAC). La partie la plus importante de la main-d'œuvre embauchée au Ruanda est surtout dirigée vers les exploitations minières de l'Est du Congo : Société des Mines d'Or de Kilo-Moto (Ituri), Compagnie Minière des Grands Lacs Africains (Ituri, Kivu, Maniema), Comité National du Kivu, Union Minière du Haut-Katanga.

Bien entendu, le passage d'un groupe de la classe rurale à la classe ouvrière exige bon nombre de précautions. L'ingénieur G. Tondeur nous cite en exemple les diverses mesures prises par l'Union Minière du Haut-Katanga pour le recrutement scientifique de la main-d'œuvre spécialisée au Ruanda. « L'U. M. H. K., écrit-il, a repris au Ruanda-Urundi l'exploitation des mines précédemment exploitées par la Minétain (Gatumba). Les buts poursuivis par cette puissante société en ouvrant les chantiers, aussi éloignés de son siège, ne seraient pas tellement l'exploitation minière proprement dite, mais surtout une expérience de grande envergure sur le recrutement de la main-d'œuvre à longue distance.

L'objectif serait de recruter et d'entraîner de la main-d'œuvre, qui, après un an de travail dans les mines du Ruanda-Urundi, durant lequel elle serait soumise à une alimentation rationnelle et à un entraînement progressif, pourrait être transplantée dans les mines du Katanga.

L'Union Minière envisagerait cette transplantation sur la base de 500 travailleurs, soigneusement sélectionnés, par an.

Pour éviter les fatigues et les dangers de maladies résultant du long voyage du Ruanda-Urundi au Katanga, il serait envisagé de transporter cette main-d'œuvre par avion.

L'Union Minière considère que, malgré leur état physique très déficient, les indigènes du Ruanda-Urundi seraient susceptibles de devenir après entraînement,

suralimentation et contrôle médical, d'excellents travailleurs.

On signale qu'un travailleur indigène engagé à l'Union Minière grossit de 5 kilos la première année et de 3 kilos encore la deuxième. Son aptitude au travail physique atteint entre-temps plusieurs fois son aptitude initiale»⁽¹⁾. L'auteur propose à l'attention de tout le monde cette expérience de l'Union Minière, qui, tout en assurant une bonne main-d'œuvre aux entreprises industrielles, résout, en partie du moins, le problème du dégoût des zones surpeuplées. Il indique lui aussi les moyens généraux à prendre pour la bonne réussite de ce déplacement de populations :

1° L'engagement doit toujours être strictement volontaire...

2° Le recrutement doit toujours être familial ;

3° Les indigènes recrutés doivent être soumis, avant leur déplacement vers d'autres régions, à un entraînement progressif accompagné de suralimentation, soins médicaux, etc...

4° Au moment où ils quittent le pays, ils doivent avoir liquidé toutes attaches avec le milieu rural, notamment avoir rompu les contrats de bétail qui les lient à leurs chefs, avoir cédé la gestion de leurs terres à la communauté ou à des parents ou amis, etc., de façon à échapper complètement à l'emprise du milieu coutumier ;

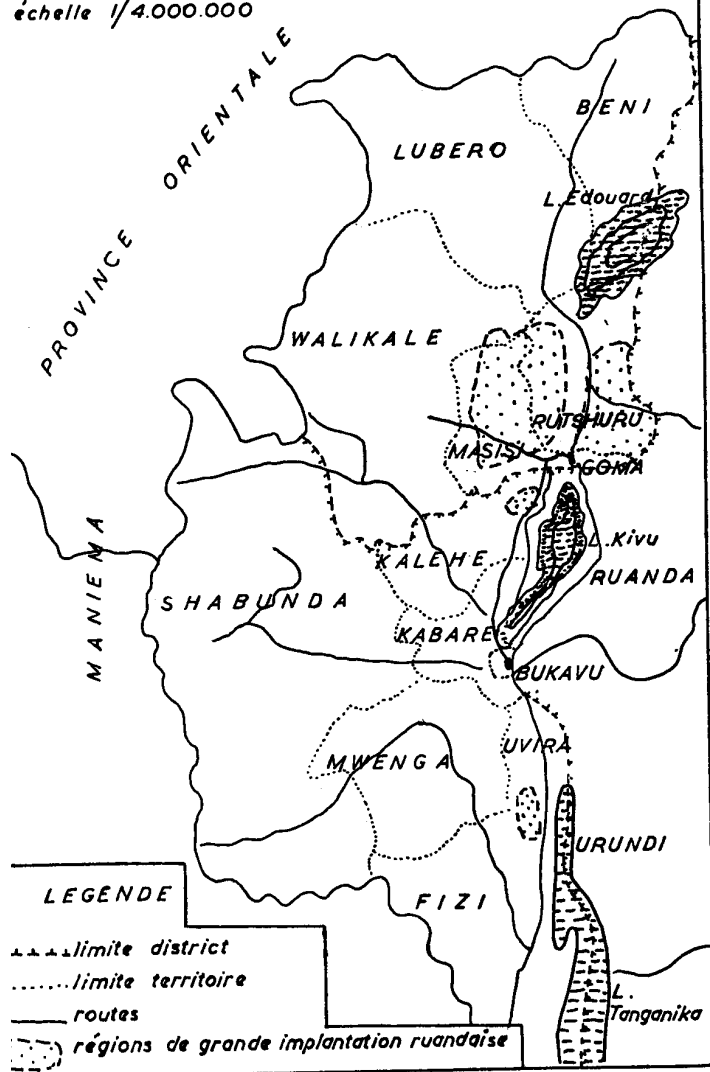
5° Il est de toute évidence que les conditions d'existence dans les camps de travailleurs doivent répondre à tous les desiderata quant à l'organisation médicale, sociale, l'enseignement, la moralité, etc. ;

6° Il est nécessaire que les travailleurs jouissent de revenus suffisants pour assurer un débouché important aux produits de l'agriculture et de l'élevage. Le travail-

(1) G. TONDEUR, Surpopulation et déplacement de populations, *B. A. C. B.*, 1949, Vol. XI, p. 2339-2340.

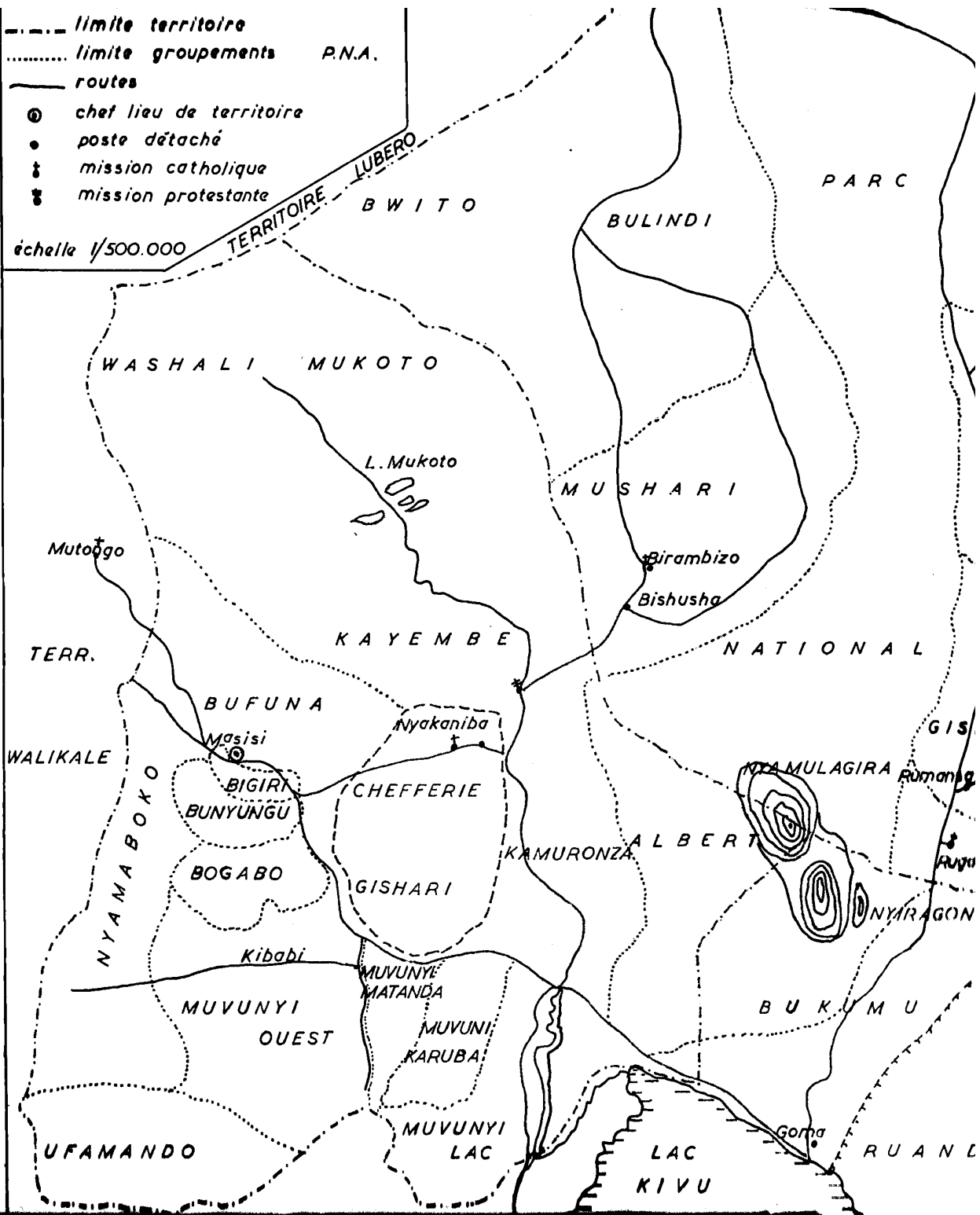
DISTRICTS NORD ET SUD KIVU

échelle 1/4.000.000



----- limite territoire
 limite groupements P.N.A.
 — routes
 ⊙ chef lieu de territoire
 • poste détaché
 † mission catholique
 ‡ mission protestante

échelle 1/500.000



leur jouissant d'une rémunération importante peut, en effet, assurer un débouché considérable pour les produits de ses frères de race restés dans le milieu rural et pour ceux des industries locales...

7^o Les terres libérées dans les milieux ruraux par le départ des travailleurs émigrés devront être réparties équitablement entre les populations restantes, et il faudra veiller à ce qu'elles ne soient pas accaparées au profit des chefs ou notables et qu'elles soient judicieusement mises en exploitation » (1).

Ce sont là des mesures marquées au coin de la sagesse. Recruteurs et patrons du secteur privé qui en font peu de cas, ne devraient pas s'étonner du rendement quasi nul et de la déloyauté étrange non rares chez certains effectifs de leur main-d'œuvre tant agricole que minière.

II. DÉPLACEMENT DE L'EXCÉDENT DE LA POPULATION VERS LES RÉGIONS RURALES PEU OU PAS OCCUPÉES DU NORD-KIVU.

1. *Son historique.*

Voici quelques détails recueillis dans une étude faite à ce sujet, en 1953, par M. Spitaels, naguère chef de la « Mission Immigration Banyaruanda » (M. I. B.).

« Après la guerre 14-18, des Banyaruanda s'infiltrèrent ci et là dans les territoires de Masisi et de Rutshuru (2).

En 1927, le Gouvernement se préoccupa de créer un mouvement massif de peuplement. Une commission fut créée à Bruxelles, une documentation réunie et parmi les régions qui paraissaient convenir : Mokotos, Ouest de Baraka et Uvira, Monts Mugila et Marungu, ce fut celle

(1) *Ibidem*, p. 2341-2342.

(2) R. SPITAEELS, Transplantation de Banyaruanda dans le Kivu-Nord : *Extrait de Problèmes d'Afrique Centrale*, n° 20, 1953, p. 1.

es Mokotos qui retint particulièrement l'attention des autorités. La commission créée à Bruxelles proposa qu'une « commission spéciale » étudie sur place les possibilités qu'offre la région des Mokotos et que les autres régions fassent l'objet d'une prospection méthodique. Les projets furent abandonnés.

En 1929, l'idée reprend corps et un « Syndicat d'étude pour aider et protéger les indigènes du Ruanda-Urundi désireux de s'établir dans les colonies voisines » est constitué. Le but immédiat est de recruter de la M. O. I. au Ruanda et de la répartir entre les employeurs. Le Ministre des Colonies accorde son appui, mais ici encore le stade le projet ne paraît pas avoir été dépassé.

En 1935, la question est remise sur le tapis et au cours de cette année et la suivante les études sont reprises, les documentations rassemblées, des voyages de propagande organisés. Cette fois, c'est la région de Nyamitabagishari, située entre Sake et les lacs Mokotos qui occupe l'avant-plan.

En 1936, le Commissaire de District veut entamer les opérations, mais des divergences de vues s'élèvent entre le Gouvernement et le C.N.Ki, et il est jugé bon, par ailleurs, d'attendre que soient achevées complètement les études préliminaires.

Finalement, en 1937, le mouvement est déclenché et un agent est détaché au Gishari pour s'y occuper de l'immigration ⁽¹⁾.

En 1944, l'immigration ne peut plus continuer au Gishari : la zone est jugée sursaturée.

Dès 1945 à 1948, la question d'un plan d'immigration est étudiée par administrateurs, médecins, vétérinaires, agronomes, géomètres et missions pédologiques. La prospection se situe dans les territoires de Fizi, Kalehe, Masisi, Ruthuru et Lubero.

(1) *Ibidem*, p. 2.

En 1948, le Gouvernement crée un organisme dit « MISSION IMMIGRATION BANYARUANDA », composé d'agents spécialisés pour la transplantation des Ruandais dans le Nord-Kivu. On procède alors à l'immigration ruandaise dans les régions de Mushari, Bwito dans le Territoire de Rutshuru, Washali-Mokotos, Muvunyi-Ouest, Bogabo, Bigiri et Bufuna dans le Territoire de Masisi.

Le programme suivi dans la transplantation de populations est ainsi conçu :

« 1^o La propagande pour faire valoir, aux yeux des indigènes que l'on désire déplacer, les avantages que peut leur réserver leur installation sur les nouvelles terres ;

2^o La préparation de ces nouvelles terres par lotissement, débroussaillage, aménagement des routes, etc. ;

3^o L'exemption de l'impôt pendant deux années ou plus ;

4^o Les soins médicaux et vétérinaires ;

5^o L'assainissement ;

6^o L'octroi gratuit des terres de culture ;

7^o Le ravitaillement assuré jusqu'aux productions des premières récoltes ;

8^o L'exemption des corvées coutumières.

9^o Le transport gratuit vers les nouvelles zones » ⁽¹⁾.

Ajoutons aussi la construction des gîtes d'étapes et des écoles.

2. Ses facteurs divers.

Toute migration est provoquée par une insécurité subie ou en perspective. L'homme, in casu le Ruandais, dans sa poursuite du bien, éprouve une certaine insatisfaction

(1) G. TONDREUR, Surpopulation et déplacement de populations, *B. A. C. B.*, 1949, Vol. XI, p. 2344.

persistante et déprimante à la fois dont les causes sont diverses, d'autant plus qu'il vit dans une société en pleine évolution où se posent quantité de problèmes d'ordre économique et juridique, politique et religieux. Les traits qui sont proposés dans ces pages sont pour la plupart recueillis dans le milieu d'immigration où nous vivons. Leur but est de tenter une mise à jour du pourquoi de l'exode actuel des Ruandais vers le Nord-Kivu.

On sait que le Ruanda est un pays qui depuis longtemps souffre d'un malaise économique. Nous-mêmes avons été témoins des ravages que la famine de 1942-1944 a exercés sur une grande partie du Ruanda. A l'article 211 du Code des Institutions Politiques du Ruanda, on lit : « Le Roi est le souverain vacher de tout le pays, il est propriétaire éminent de tous les bovidés » ⁽¹⁾. Quand on voit l'énorme modification des conditions d'existence au Ruanda, une telle loi, surtout lorsque elle reçoit son application, ne peut que provoquer le mécontentement des possesseurs de vaches. Elle est à l'origine de l'émigration de plusieurs éleveurs tutsi, et de quelques riches hutu pasteurs. Et ils en parlent avec une certaine rancune, notamment ceux dont le troupeau avait subi au Ruanda des saisies plus ou moins importantes.

Le café, seul grand produit d'exportation du pays, n'est pas des plus rentables. Aujourd'hui le Gouvernement du Ruanda-Urundi qui, il y a quelque temps, manifestait un certain optimisme quant au relèvement de l'économie nationale au moyen de la production intense du café, assiste presque découragé à un effondrement mondial des cours par suite des mesures monétaires récemment appliquées au Brésil en matière d'exportation de café.

⁽¹⁾ P. Alexis KAGAME, Le Code des Institutions Politiques du Ruanda, p. 84.

Bien des contrées ruandaises souffrent de l'épuisement du sol. Des terres fertiles et de bons pâturages y sont rares.

Dans l'exposé de l'assemblée générale extraordinaire de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Ruanda-Urundi du 1^{er} septembre 1953 nous trouvons ce passage : « La crise locale que nous espérions passagère en 1952, s'est intensifiée en 1953. Les milieux d'affaires sont pessimistes et découragés. Les grandes firmes hésitent à augmenter leurs investissements commerciaux au Ruanda-Urundi et décident même de les réduire. Les bénéfices commerciaux sont en régression sensationnelle alors que les frais généraux augmentent. Les mises en faillite et demandes de concordat atteignent des chiffres sans précédent » ⁽¹⁾. De là une véritable insécurité pour beaucoup de familles. Aussi, une nombreuse population émigre-t-elle soit saisonnièrement soit définitivement vers des pays plus fortunés. Les émigrants du Ruanda du Centre, de l'Est et du Sud-Est s'en vont de préférence en Uganda et au Tanganyika-Territory. Ceux du Nord et de l'Ouest se dirigent vers le Congo. Les premiers émigrent plutôt pour accumuler des gains personnels. Les autres, par contre, viennent au Congo pour chercher un espace vital, occuper des terres vacantes et fertiles afin de les valoriser et ainsi se créer un standing de vie quelque peu meilleur. Certains aussi d'entre eux viennent moins avec l'intention de s'installer que de s'engager comme travailleurs dans les grands domaines exploités par des particuliers européens ou par des sociétés agricoles, minières et industrielles du Kivu.

Tout ruandais qui émigre emporte dans l'âme son code national, féodal, avec comme centre la vache chez les éleveurs, la terre chez les cultivateurs. Droit cependant

⁽¹⁾ L'Ami de Kabgayi, octobre 1953, p. 226.

ni s'effrite de jour en jour du fait de l'évolution de la coutume au Ruanda. Comme les immigrants maintiennent leurs rapports avec leur pays d'origine, toute modification faite à la coutume ruandaise a sa répercussion dans les zones d'immigration. Or, ces derniers temps, l'Autorité Tutélaire avec le Roi se sont efforcés d'interpréter les coutumes, les accommoder aux circonstances actuelles, les modifier, voire les changer et en abroger quelques-unes dans la mesure où la saine évolution exige. Le meilleur exemple est la suppression fort récente du régime féodal.

Au Nord-Kivu on rencontre quelques repris de justice. C'est surtout dans les zones d'immigration libre qu'ils trouvent leur asile. D'autres se fauillent parfois dans les bandes recrutées au hasard par les colons pour l'entretien des plantations. Une autre catégorie d'immigrants est composée de fugitifs. Ce sont des gens qui se refusent à tolérer l'arbitraire, cette monnaie courante dans les tribunaux indigènes. Le législateur actuel du Ruanda est sans nul doute digne d'admiration. Mais combien les autorités subalternes font peu de cas de l'équité ! Combien de chefs ne privent-ils pas le citoyen de ses droits inaliénables ? Chez combien ne pourrait-on pas trouver la fraude et l'intrigue ? Maint immigrant donne vraiment l'impression d'un rescapé. Assez souvent on entend parler des amendes imposées par les autorités autochtones sans procédure aucune. Une rancune existe par rapport aux corvées pour lesquelles le salaire accordé par l'Autorité Tutélaire a été retenu par les subalternes responsables. Certaines gens reviennent souvent sur les actions dont ils ont été victimes et dont le motif reste toujours ce slogan séculaire tout païen : « C'est moi le maître, *« Ndàguhatse »* » ⁽¹⁾.

Dans le Code des Institutions politiques du Ruanda nous lisons : « Le Roi est le chef suprême de l'administration civile du Rwanda » ⁽¹⁾. Pour le ruandais, le Mwami est un homme intègre, une personne sacrée, un représentant d'Imana auprès des créatures. Il ne saurait être accusé d'une injustice. La condamnation tyrannique n'est pas décision du Roi, dit un proverbe indigène, mais simple cabale des courtisans — *Ntihica Umwami, hica rubanda*. C'est ainsi que les gens qui émigrent n'ont jamais rien à reprocher au Roi. Le lourd fardeau des amendes et les impôts illégaux qu'ils fuient ne sont que création factice des suzerains despotiques, toujours défenseurs d'un passé révolu, aux idées que ne sauraient digérer aujourd'hui ces générations montantes et si remuantes de notre temps. Signalons que la plupart des familles ruandaises qui viennent s'implanter au Nord-Kivu sont originaires des territoires de Ruhengeri, de Kisenyi, de Kibuye, de Shungu et de Kigali, là où justement, sur la fin de 1953, l'Autorité Tutélaire a dû mener des enquêtes sérieuses pour mettre fin aux malversations de certains chefs.

Parmi les immigrants on en trouve qui viennent au Congo avec l'intention de satisfaire au besoin d'indépendance et même de domination. Au Gishari le cas des ambitieux déçus n'est pas rare. Certains doivent rebrousser chemin parce que quelque poste de commandement leur manque ou parce que l'administration les oblige à vaquer aux travaux agricoles. Des familles très connues de Bugoyi et du Bushiru sont venues occuper le pays du Bihasha, les groupements de Karuba et de Mutanda, de la même manière que leurs ancêtres avaient occupé le Bushiru et le Bugoyi. Certains de leurs chefs

du progrès indigène. Celui qu'il met en évidence, et avec raison, c'est la suffisance de certains dirigeants autochtones.

⁽¹⁾ A. Alexis KAGAME, *ibidem*, p. 116.

⁽¹⁾ Dans *Kinyamateka*, périodique en langue ruandaise, de nov. 1954, Oswald Basekurume de Rwinkwavu a publié un article très intéressant sur les obstacles

le clan les ont suivies avec l'intention de continuer à exercer sur elles l'autorité ancestrale. Et il n'est pas rare que lors de la création des chefs de colline, le choix unanime des habitants tombe sur eux. C'est par exemple le cas de Lazare Ndayahoze, notable de la région de Muho.

Le Ruanda est un des pays africains les plus peuplés. Sa surpopulation n'est que relative. Remarquons cependant que même ses régions à population clairsemée attirent fort peu les émigrants des contrées surpeuplées. Ils aiment mieux les terres à végétation luxuriante de ce Nord-Kivu. Et en s'y rendant ils ne semblent avoir rien perdu, car la pression démographique toujours croissante reste l'épée de Damoclès pour bien des régions non encore très habitées du Ruanda.

Ces immigrants, c'est de la balayure du Ruanda, disent parfois certaines personnes qui se piquent de connaître ces nouveaux milieux du Nord-Kivu. Exagération qui peut avoir de fâcheuses conséquences. La question est si complexe que, pour porter un jugement, il faut y regarder à deux fois. Parmi les immigrants on trouve des brebis galeuses, c'est très vrai ; mais aussi de braves gens. Il n'en manque pas, et ceux-ci forment certainement la majorité.

Les milieux où l'on rencontre le plus de personnes de mauvais acabit sont ceux d'immigration libre. Les chrétiens dévoyés y trouvent leur meilleur abri. C'est là que toute la gamme des sorcelleries et des superstitions d'origine ruandaise trouve un magnifique accueil. Le culte des esprits supérieurs et des morts y est de pratique journalière. Les initiés aux mystères des divinités légendaires Ryangombe et Biheko y jouissent d'une estime sans pareille. En cela ils ont d'ailleurs l'encouragement de quelques notables aborigènes.

Chez certains, la morale familiale n'a plus beaucoup d'estime. Ils ne sont pas rares les chrétiens et les païens qui sont venus au Congo pour avoir plus de facilité à pratiquer la polygamie et le concubinage. Au Ruanda, après la parution du décret de 1949 sur la monogamie, la polygamie et le concubinage public, les ouvriers du progrès moral relativement plus nombreux là-bas qu'ici au Nord-Kivu, travaillent intensément à l'instauration des familles chrétiennes, foyers de bonheur. Assez bien de parents, notamment ceux qui ont beaucoup de filles, immigreront au Congo avec l'intention d'être plus libres par rapport à la dot à exiger du prétendant. Au Ruanda le taux de la dot fixé par les autorités coutumières ne dépasse ordinairement pas 8 pioches, 1.000 Fr chez les pauvres, 1 vache, 1.500, 2.000, 2.500 Fr chez les gens aisés. Or ici au Kivu et probablement même dans tout le Congo la législation sur ce point est très déficiente. Un beau-père empochera facilement de 5 à 10.000 Fr comme dot de sa fille.

De plus la possibilité du divorce coutumier et l'espoir de contracter sans peine de nouvelles unions matrimoniales encouragent bien des gens, au cœur dépravé, à s'expatrier. Des femmes répudiées par leurs maris s'introduisent trop facilement dans les zones d'immigration, et cela évidemment au détriment de l'indissolubilité matrimoniale et de la fidélité conjugale.

Quoi qu'il en soit, les zones d'immigration tant libre que dirigée ne sont pas si mauvaises. Elles recèlent de bons éléments émigrés pour l'unique amélioration de la condition de la vie. Nous n'avons pas à tracer ici leurs qualités.

3. *Ses effets sociaux.*

Devant l'insécurité sociale du peuple ruandais causée par divers facteurs donnés plus haut et l'exode vers les territoires anglais, le Gouvernement Belge ne pouvait

demment pas rester impassible. En effet, « favoriser
nouvement d'immigration vers le Kivu, remarque
Spitaels, naguère chef de la Mission d'Immigration des
Banyarunda, ne sera pas seulement une mesure in-
essée et un geste de bon administrateur, mais aussi
avant tout un acte d'humanité et un devoir de tu-
e » (1). Depuis la fin de la première Guerre Mondiale,
Gouvernement avait subi quasi passivement l'infil-
tration libre des Ruandais en territoires de Rutshuru,
Masisi et de Kalehe. En 1927, il manifesta la volonté
créer un mouvement massif d'immigration aux lacs
Kivu. Il n'y eut aucune suite. Enfin en 1937 il déclen-
ça un grand mouvement de transplantation des Ru-
andais au Gishari. Mieux encore, en 1945, il mit sur pied
une équipe spécialisée pour l'immigration des Ruandais
Territoire de Masisi, dans les groupements de Muvunyi-
t, Muvunyi-Ouest, Muvunyi-Matanda, Bogabo, Bigiri,
Nyungu, Bupfuna, Kamuronza, Burungu et Mokoto ;
ainsi en Territoire de Rutshuru dans les sous-chefferies
de Mushari et de Bwito ainsi qu'en Territoire de Kalehe
chez le chef Bigilimani et chez le sous-chef Cirimwami.
A la date du 31 décembre 1952 étaient déjà installées

Kivu-Nord 34.500 familles sans compter celles de
l'immigration libre, de loin plus nombreuses. Du premier
janvier 1953 au 31 juillet 1953 on avait enregistré 4.126
nouvelles familles immigrées.

Afin de mener à bien l'œuvre de la transplantation,
les agents de la M.I.B. disposent des crédits indispen-
sables pour le recrutement et l'admission des immigrants,
pour l'installation et le ravitaillement des arrivants,
ainsi que pour la construction des routes et des gîtes
d'étapes. Ils interviennent également dans l'érection
de nouvelles écoles et des dispensaires.

Les effets que l'implantation des Ruandais produits
dans les zones d'immigration sont d'ordre social et re-
ligieux.

Ces dernières années, le Gouvernement du Ruanda a
déployé un effort remarquable pour le développement
et l'amélioration du paysannat indigène, avec toute la
technique du défrichement, d'agriculture et d'irrigation.
Nos immigrants qui connaissent les étendues peu peu-
plées du Ruanda où le Gouvernement attire l'excédent
des contrées surpeuplées affirment qu'au point de vue
agricole elles n'ont rien de comparable à nos terres
plantureuses du Kivu. Arrivés à destination, le ravitail-
lement leur est assuré pendant les six premiers mois.
Un petit outillage est mis à leur disposition. Chaque fa-
mille reçoit 5 ha, dont 2,5 à cultiver durant la première
décade. Le reste est établi comme réserve pour la deu-
xième décade. Ainsi par la remise en jachère, le sol a le
temps de se régénérer. Ce système de parcelle plaît beau-
coup aux immigrants. L'abornage bien simple que
chaque famille fait à sa parcelle est un pas vers la pro-
priété privée. Cela donne une certaine sécurité sociale et
des conditions magnifiques pour l'immigrant si attaché
à la terre. De la sorte il est assuré d'être pour longtemps à
l'abri de la spoliation.

Pour le moment on tâche d'assurer surtout l'économie
de subsistance. D'ici quelques années on pourra s'occuper
de l'introduction des cultures *pérennes* et de l'acclima-
tation des graines sélectionnées. L'édifice agricole est
bien fondé. La façon dont le Service d'Agriculture s'en
occupe possède un caractère éducatif et humanitaire. Il
aide le colon indigène et redresse ses erreurs. Il lui
apprend les procédés modernes de la lutte contre les
épiphyties. Les mesures anti-érosives sont déjà en ap-
plication. Enfin, pas trop de paternalisme comme cela
se remarque dans plusieurs territoires du Kivu. L'homme
travaille son champ suivant son tempérament et génie

(1) R. SPITAEIS, Transplantation de Banyarunda dans le Kivu-Nord :
extrait de « *Problèmes d'Afrique Centrale* », n° 20, 1953, p. 1.

opres. Il est vraiment intéressant de le voir de près ans ses travaux des champs. Il sait *sentir le terroir* et exploiter. La peine d'abattre les arbres gigantesques ne rebute guère. Il a même du plaisir à raser les forêts si plus sauvages et touffues. Heureusement que le service d'Agriculture est là pour protéger le capital-sol contre le labour de rapine et l'érosion. Sans quoi l'enouement de chasser impitoyablement tout maquis tournerait en moins de rien au désastreux défrichement aguerre pratiqué à grande échelle par les africains. Et est avec surprise que les Hunde voient actuellement cultivées et habitées les zones dans le temps considérées comme hospitalières à la seule race pygmoïde et aux ruves. Aussi sont-ils unanimes à affirmer que depuis l'immigration massive des Ruandais, la famine n'est plus au Nord-Kivu qu'un simple souvenir qui s'estompe. Du haut de leurs montagnes, les immigrés apportent chaque jour de marché aux Hunde et Havu, haricots, petits pois, sorgho, éleusine, maïs et tabac qu'ils échangent parfois contre le « pombe » et le manioc. Mais souvent c'est pour avoir de l'argent. La plus grande partie de la production des haricots et du tabac est exportée au Ruanda.

La M.I.B. a retenu des réserves domaniales pour faire place dans l'avenir à l'augmentation de la productivité indigène et à l'accroissement de leur cheptel. De vastes blocs ont été cédés aux colons européens et d'autres le seront au fur et à mesure de l'occupation du pays par les immigrants. Comme le disait J. P. Brasseur, gouverneur, dans son discours d'ouverture du Conseil de la Province du Kivu de 1954, « les populations immigrées sont très prolifiques et pourront assurer d'ici quelques années une main-d'œuvre abondante aux futurs colons ». Pourvu évidemment que, dans ce nouveau milieu, on n'en arrive pas au fait constaté un peu partout au Kivu de proclamer bien haut la nécessité de la collaboration

entre indigènes et blancs tout en se gardant de réaliser la compénétration des deux économies européenne et autochtone. Tout effort en ce domaine doit viser à améliorer les conditions de vie des immigrants et montrer par des progrès tangibles la bienfaisance de la présence occidentale.

Quitter le Ruanda, c'est en principe abandonner la ligne traditionnelle de la féodalité. Mais qui ne sait combien les chemins de la liberté sont ardues. Aussi le terme en est-il rarement atteint. En plein milieu d'immigration ces mots « *shebuja* », suzerain, et « *mugaragu* », vassal, sont assez courants quoique avec moins de lyrisme qu'au Ruanda.

Toute émigration d'une famille laisse un vide au Ruanda. Cela fait de la peine au chef et sous-chef, car c'est de la perte continuelle de corvéables et contribuables et du même coup réduction des redevances. Aussi certains font-ils tout leur possible pour contrecarrer l'exode. « Vers 1939, note Monsieur Spitaels, les autorités du Ruanda se rendant compte qu'elles ne pourront plus revendiquer des droits sur les terres occupées au Congo par les Banyaruanda et que les immigrants échappent à leur autorité changent d'attitude et deviennent sournoisement hostiles » ⁽¹⁾. Ce qui n'arrête pas le mouvement. Et pendant longtemps encore beaucoup de Ruandais chercheront leur salut au Kivu.

Arrivé à destination, l'immigrant est exempté de l'impôt de capitation pendant deux ans. Et l'Administration lui laisse toute liberté de regagner son pays natal lorsque le milieu ne lui plaît pas.

Chaque zone de 4 à 500 familles a son notable élu par ses compatriotes mâles par vote secret. Ce notable reste sous l'autorité du Grand Chef congolais ayant droit coutumier sur toutes les terres occupées par les immigrés.

(1) Bulletin Agricole du Congo Belge, Vol. XLV, n° 2, p. 456.

Il doit d'ailleurs aussi soumission au chef de groupement, représentant officiel du Grand Chef. Son pouvoir s'étend également sur les îlots hunde, havu et nyanga établis au milieu des immigrés. Parmi cette population encore jouet des circonstances et qui généralement s'intéresse peu à la politique, pour le moment nous ne trouvons rien de certaines idées ébruitées dans la presse locale et métropolitaine. L'écho nous en est donné dans L'AMI par la plume de Aloys Munyengaju en ces termes :

A supposer qu'un jour le Ruanda-Urundi devienne un self-government territory, nous aurons créé au Congo les îlots de populations banyaruanda. De part et d'autre partiront à l'O.N.U. des demandes pour le retour des exilés. Après une courte enquête le Nord du Kivu deviendra partie intégrante du Ruanda-Urundi. Nous devons par conséquent arrêter cette opération termite des banyaruanda. Pour ce faire, il convient de faire des immigrations par petits paquets soit au Katanga ou au Congo-Ubangi ou dans tout autre coin éloigné du Congo » (1). Actuellement rien ne semble augurer pour cette intégration. Ce qui se remarque un peu dans le milieu même d'immigration, c'est le revirement politique en incubation. Dans le Territoire de Rutshuru et dans le Kishari, les leviers de commande ont passé aux mains des chefs d'origine ruandaise. Seulement, dans les nouvelles zones d'immigration ce phénomène ne doit pas nécessairement se réaliser. Seule la force des choses obligera les chefs coutumiers, assistés de l'administration coloniale, à revêtir de dignité quelques personnes immigrées et à recevoir celles-ci dans le cadre des notables autochtones. Monsieur André Kalinda, grand chef des Hunde, n'avouait-il pas fort récemment, comme par enchantement, que ses seuls sujets sont maintenant des Ruandais. Ce qui n'est pas très exagéré. Dans son pays,

(1) L'Ami de Kabgayi, déc. 1953, p. 70.

sur 10 personnes il compte 7 Ruandais. Certains groupements tels le Kibabi et le Karuba ne sont pratiquement habités que par les Ruandais. La région côtière du lac Kivu, naguère regardée comme legs sacré des Hunde et des Havu, accueille déjà bon nombre d'immigrants. Ceux-ci ne sont plus considérés comme intrus. Ils deviennent de jour en jour plus hardis. On les rencontre déjà à la cour du Grand Chef, où ils se coudoient du matin au soir avec les dignitaires autochtones. Les rusés de style hamite jouissent déjà d'un certain ascendant sur la personne du chef. Et naturellement cela déplaît aux natifs, particulièrement les notables et les lettrés du pays.

Chez les immigrés, le droit coutumier ruandais, loin de s'effriter, maintient sa position traditionnelle. Il régit ceux qui l'apportent et influence celui des natifs. Les palabres sont tranchées par le représentant du grand chef coutumier, assisté d'assesseurs immigrés et normalement d'un greffier ruandais. Dans le groupement de Muvunyi-Ouest, Noël Mbonabaryi, ancien grand séminariste, tient le rôle d'assesseur et de greffier principal. Dans les causes compliquées, c'est lui l'interprète attitré du fond et de l'application du droit ruandais. Notons que, grâce aux mesures prises par Monsieur Spitaels, naguère chef de la M.I.B., de refuser l'accès aux éléments répréhensibles, on enregistre très peu de troubles et de délits dans les zones d'immigration dirigée. Le seul cas sensationnel signalé ces derniers temps dans les centres et chantiers d'immigration est le parricide perpétré la nuit de Noël par un jeune tutsi de la région de Kibabi.

Les palabres jouent ordinairement sur les actions en nullité coutumière de mariage, sur dommages-intérêts, vols, rixes entre immigrés et sur contestations soulevées à l'occasion de l'abornage des parcelles.

La M.I.B., dont l'objectif premier est la transplantation des familles ruandaises au Nord-Kivu, participe aussi activement à la création d'un climat optimum de vie dans les zones d'immigration. Par l'aménagement du terrain et le système de parcelles, par la construction de gîtes, des dispensaires et des écoles, elle joue un véritable rôle social. Les Ruandais s'installent de préférence dans les hautes altitudes de 1.600 à 2.300 m. Là le climat est salubre. Et ils se font très bien au froid.

Les gîtes sont construits en matériaux non-durables. Les immigrants s'y fixent pendant quelques jours en attendant l'achèvement de leurs propres habitations. Elles-ci sont en pisé ou bien la toiture repose sur un arroi cylindrique qui est couverte d'herbe du haut en bas. Les membres d'un même clan aiment mieux habiter le même contrée et de mêmes villages. De la sorte la tranquillité et l'esprit d'entraide ont tout à gagner et les liens de familles restent resserrés. De plus les enfants — et la natalité y est vraiment en honneur — peuvent grandir dans l'esprit familial et clanique.

La politique belge préconisée et observée dans le recrutement et l'installation des immigrants connaît d'excellents résultats. Afin de maintenir la cohésion familiale, elle entend éviter autant que possible tout exode de caractère purement masculin. D'où cette natalité croissante dans plusieurs groupements : Kibabi, Karuba, Kamuronza, Mushari où la pression démographique se fait déjà sentir. Aussi un glissement du trop-plein agne-t-il aujourd'hui les régions de Ngungu et le nord du Territoire de Kalehe.

Les gens sont robustes. Quelques petits dispensaires les desservent pour des cas bénins. De temps en temps le médecin leur rend visite. La plupart des gens à la santé déficiente préfèrent mourir à la maison qu'à l'hôpital. Pour atteindre l'hôpital le plus proche, certains doivent faire une ou deux journées de marche.

Les écoles sont chose vraiment aimée de nos immigrants. La M.I.B. en érige au milieu de ses chantiers. Ce sont en général des embryons d'écoles en matériaux de fortune. Le Missionnaire est alors invité à les entretenir et au besoin à les améliorer pour les rendre subsistables. Dans certains endroits ce sont les parents tant lettrés qu'analphabètes qui prennent l'initiative de construire l'école pour leurs enfants. Devant le fait accompli, le Missionnaire doit évidemment s'exécuter dans la mesure de ses moyens. L'éducation populaire n'est pas lettre morte. Par-ci par-là quelques groupes d'adultes fréquentent les cours du soir : lecture, écriture, calcul et instruction religieuse. Ceux qui ont fait leurs primaires dans le temps s'intéressent au français.

Le milieu d'immigration n'est pas un désert moral. On y rencontre de bons et de mauvais chrétiens, de braves païens et aussi des pervers. Bon nombre de chrétiens, malgré les distances qui les séparent du prêtre, n'abandonnent pas leur pratique chrétienne. Ils se plaignent souvent du climat païen qui les étouffe, soupirent après la visite du missionnaire, demandent des moniteurs d'école et des catéchistes. De leur propre initiative, ils construisent des centres d'instruction religieuse. Certains parmi eux s'improvisent zélateurs. Ce qui donne parfois des résultats appréciés par le Missionnaire. Après chaque tournée apostolique, le prêtre rentre avec un rapport bien chargé d'un nombre considérable de nouveaux inscrits chrétiens récemment immigrés. A voir la courbe des conversions annuelles d'immigrés on peut dire que d'ici 2 ou 3 décades toutes les zones d'implantation ruandaise seront florissantes de chrétienté. Au Gishari et au Mushari, cela est devenu un fait tangible. Cet état de choses a déjà et continuera à avoir un heureux effet sur les autochtones hunde et havu qui généralement affichaient une certaine indifférence à l'endroit du christianisme.

CHAPITRE III

L'AVENIR DE L'IMMIGRATION

I. DIVERS MOYENS PRÉCONISÉS POUR RÉSOUDRE
LE PROBLÈME DE LA SURPOPULATION RUANDAISE.
LE DOUBLE AVANTAGE DE L'IMMIGRATION DIRIGÉE.

L'année 1954 touchait déjà à sa fin quand une décision émanant de Bruxelles fit cesser la propagande organisée en vue de l'immigration des Ruandais au Nord-Kivu. A cette occasion, le journal TEMPS NOUVEAUX du 13 mars 1955 notait dans un article intitulé « Plaidoyer pour la M.I.B. » : « Il y a au Ruanda pas mal de gens qui désirent émigrer. L'État qui, par la création de la M.I.B., s'était proposé d'installer les immigrants dans un milieu neuf et ainsi mettre un certain frein à l'implantation des arrivants dans les zones saturées, ne fait maintenant qu'abandonner inachevé son devoir... Que l'État soit donc plus réaliste et plus charitable ». Et un mois avant, P. Wigny, ancien Ministre des Colonies, venait d'écrire dans « LA NATION BELGE » du 1^{er} février 1955, les lignes suivantes à propos de l'économie des Territoires sous Tutelle : « Le Ruanda-Urundi est une terre admirable, mais pauvre. Le sol ravagé par l'érosion nourrit mal une population trop nombreuse et un bétail pléthorique. Le sous-sol cache quelques filons. La prospection n'est pas finie. Mais on est assuré que ce n'est pas la richesse du Congo ». Et l'ex-Ministre posait alors cette question : « Comment faire vivre tout ce monde ? Comment éviter la famine d'aujourd'hui et de demain ? Voilà, me semble-t-il, le premier souci. Il faut d'abord manger ».

Pour remédier à cette situation de la surpopulation

humaine en proie à une sous-alimentation persistante, plusieurs mesures ont été proposées par les eurafricains et les spécialistes de la question : contrôle volontaire de naissances et ralentissement de l'accroissement de la population, expansion technique, intensification maximum des cultures et des élevages, redistribution rationnelle des terres et de la population au sein des circonscriptions indigènes elles-mêmes, déplacement de l'excédent de la population vers les régions rurales étrangères, peu ou pas habitées.

Certains eurafricains ont prétendu que le salut du peuplé Ruanda-Urundi doit se trouver dans le *contrôle volontaire des naissances ou lutte contre la maternité imprévoyante*. Solution immorale que celle-là. C'est lors du rapport de 1954 sur la gestion du Ruanda-Urundi, présenté par l'Administration Belge au Conseil de Tutelle que le représentant de l'Inde suggéra le contrôle des naissances. Thèse à laquelle ne souscrivit pas M. Leroy, alors délégué de l'Administration des Territoires sous Tutelle. « Je ne me prononcerai pas, fit-il, sur les aspects moraux de ce problème qui divise le monde, mais je veux attirer l'attention sur deux éléments de fait qui me paraissent de nature à provoquer des méditations. Le premier, c'est que le *birth control*, s'il est le moyen le plus radical de ralentir l'essor d'une population, est aussi le plus dangereux. Limiter les naissances, c'est le plus sûr moyen d'anéantir une population. Nous nous approchons fort dangereusement du génocide... Un autre point à considérer ici, c'est que la coutume indigène a le plus grand respect pour la mère de famille et pour l'enfant. Suggérer aux autochtones le *birth control* serait offenser gravement leurs traditions les plus respectables. Je peux affirmer ici qu'une telle campagne rencontrerait la réprobation unanime et paraîtrait à l'autochtone beaucoup plus contraire à sa dignité que tout ce qu'on a

ou relever jusqu'à présent dans les institutions du Ruanda-Urundi ».

La revue *Europe-Afrique*, dans son numéro 5 de novembre 1954, a fort critiqué cette position érigée par le Monsieur Leroy. Et justement l'auteur anonyme de la critique, qui se pique de posséder la doctrine qu'il faut à nous autres Noirs, avoue, par là, combien il est loin de percer les voiles de notre âme. Monsieur Leroy a vu juste. Il s'est montré un interprète bien averti de l'âme autochtone. Le 24 juillet 1954, quatre mois après les débats du Conseil de Tutelle, la Mission de visite de l'O.N.U. arriva au Ruanda-Urundi. Or, rapporte la *Revue du Clergé Africain*, « la proposition de la limitation des naissances qui avait particulièrement aigri le Conseil Supérieur de l'Urundi, lors des débats devant l'O.N.U., fut soulevée. Devant l'attitude offusquée des autochtones, le Délégué de l'Inde jugea prudent de ne pas insister » (1). Parmi les conditions indispensables pour le maintien sur place de la totalité de la population, G. Tondeur cite le *ralentissement de l'accroissement des habitants*. « Il est très curieux de constater, note-t-il, que précisément dans les régions critiques, la population a une tendance marquée à un accroissement rapide » (2). Quoi de plus normal que l'indice démographique se révèle plus positif dans les régions très habitées que dans celles à population rare ou réduite ? Pourvu, il va de soi, que la maternité y soit en honneur. La proposition de Monsieur Tondeur est donc peu logique. « Pour remédier aux famines périodiques et assurer largement la subsistance à la population » (3) faut-il vraiment commencer par faire peu de cas de la morale familiale, de l'état sanitaire et même de l'économie ? On dirait que

(1) *Revue du Clergé Africain*, janv. 1955, p. 70-71.

(2) G. TONDEUR, Surpopulation et déplacement de populations, *B. A. C. B.*, Vol. XI, déc. 1949, p. 2334.

(3) *Ibidem*, p. 2334.

L'auteur voudrait voir moins actifs tous ces divers organismes qui s'efforcent de procurer le bien-être moral et social des indigènes.

Comme solution du problème, le R. P. W. Aelvoet propose *l'expansion technique*. Dans un article fort documenté publié dans l'ancienne revue appelée « L'AMI », il note d'abord les résultats obtenus par rapport à la production vivrière et aux cultures industrielles, à l'élevage ainsi qu'à la pisciculture. Il reconnaît comme pertinente la thèse formulée par l'Autorité Tutélaire en 1950 : « Le Ruanda-Urundi n'est pas un pays à vocation agricole, mais avant tout à vocation industrielle... Car de la latérite reste de la latérite et les engrais chimiques semblent n'avoir que peu de prise sur elle » (1). Le genre d'industrialisation que le Père préconise est celui qui se réalise par le truchement des coopératives. La conversion industrielle envisagerait des fabriques de savon, de margarine, de couvertures, des filatures, des tanneries, l'industrie du ciment et d'articles de traite.

Cela est bien sans doute, mais surtout comme théorie. Peut-on vraiment croire qu'avec cette industrialisation on procurera le pain quotidien à tout le peuple ruandais ? Il ne faudrait pas perdre de vue qu'une telle expansion technique exige un minimum de progrès agricole. Sans quoi le problème des populations toujours en surcroît, à moins de trouver ailleurs un déversoir, est simplement posé et nullement résolu. L'agriculture est en effet une des grandes bases de l'économie d'un pays en pleine évolution. C'est avant tout, les nécessités de la consommation qui doivent déterminer les divers secteurs de l'économie ruandaise. Et le développement économique devra être axé sur la production alimentaire. Pour cela il importe beaucoup d'encourager sérieusement et de bien

(1) *L'Ami de Kabgayi*, déc. 1954, p. 432.

utenir les coopératives indigènes de production agricole.

Bien entendu, ce n'est pas à la seule subsistance journalière de la population que s'arrêtera tout le programme de développement économique. Le standing de vie demande d'être élevé par un effort d'industrialisation de nature à favoriser les produits bruts indigènes, qui en grande partie sont des produits d'origine végétale et animale. Il importe, par conséquent, d'augmenter les fabriques d'aliments pour l'habitant et le cheptel, les fabriques de pâtes alimentaires, de tapioca, de maïzena, les sucreries et les glucoseries, les minoteries, les fabriques de produits laitiers et de conserves de viande, les fabriques de chaussures, de cigares et de cigarettes, les usines textiles, etc.

Pour résoudre le problème de la surpopulation et de la sous-alimentation persistante des Ruandais, le Gouvernement travaille à l'intensification des cultures et des élevages ainsi qu'à une certaine redistribution de la population au sein même du pays. Ses réalisations sont remarquables. Dans la lutte anti-érosive, il a entouré les collines de terrasses qui retiennent une terre croulante. Il déploie partout un effort considérable pour la récupération des sols par la maréculture. Le Plan Décennal du Ruanda-Urundi prévoit le développement de certaines zones du pays susceptibles d'absorber des trop-pleins de populations par une mise en valeur systématique due à la réalisation préalable ou concomitante de grands travaux de drainage, d'irrigation, etc. Question cruciale pour ces régions dont la population dense doit trouver les moyens suffisants de vivre sans tuer les sols sur lesquels il faut qu'elle s'établisse.

Parmi les zones qui avaient été retenues, plusieurs ont fait l'objet d'investigations scientifiques et ont permis le début d'une mise en place de paysans dans des paysan-

nats pilotes qui s'étendront progressivement. Les spéculations agronomiques, adaptées aux différentes zones, permettront à chaque famille de disposer d'un revenu annuel d'au moins 5.000 Fr, sans compter les produits vivriers consommés, ce résultat étant dû à un assolement de cultures vivrières et à l'augmentation du nombre de caféiers plantés.

Dans la région de Buhanga, dont la majeure partie était dépeuplée à cause de la malaria, de l'insuffisance d'eau potable et des déprédations des potamochères, un programme de paysannat a été établi ; il permettra d'installer plus de 5.000 familles sur les 25.000 ha disponibles. Les travaux d'implantation ont été commencés et les assolements précisés. En Territoire de Kigali, la vallée de Nyabarongo est en voie d'aménagement. Un canal de 30 km de longueur a été creusé, qui permet l'irrigation de 3.000 ha ; d'autre part, 4.000 ha sur collines peu escarpées sont en préparation. De la sorte la région pourra absorber près de 2.000 paysans dont le lotissement a commencé. Le Bugesera fait l'objet de travaux expérimentaux qui permettront d'améliorer le standing de vie des 25.000 habitants et d'y amener de nombreux autres paysans provenant des régions sursaturées. Nonante paysans sont actuellement lotis en parcelles expérimentales⁽¹⁾. Ce sont là d'excellents moyens pour maintenir les Ruandais sur place. Ils apportent un soulagement appréciable à la situation. A eux seuls ils restent insuffisants, car, ici encore, le maintien sur place de la population n'est possible qu'abstraction faite du taux annuel des naissances et de la jugulation des épidémies. On peut dire qu'avec l'intensification maximum des cultures et des élevages, les potentialités économiques du Ruanda resteront encore bien loin de

(1) P. STANIER, Les Paysannats indigènes du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, *R. A. C. B.*, Vol. XLVI, n° 3, juin 1955, p. 511-512.

juster au nombre des bouches à nourrir. Ajoutons que la Belgique paie le déficit annuel du budget et finance l'extraordinaire du Ruanda-Urundi. Et comme nous le sait, à ce propos, un personnage ruandais : le trésorier a naturellement un fond, et le donateur belge n'est pas infiniment bon. L'économie d'un pays ne saurait fonder sur des cadeaux unilatéraux.

Autre moyen proposé pour la solution du même problème, c'est l'*immigration dirigée*, menée par l'organisme dénommé « M.I.B. » ou Mission Immigration des inyarunda. Cet organisme favorise le déplacement spontané des Ruandais vers le Nord-Kivu. L'objectif poursuivi est double : une meilleure répartition de la population rurale, compte tenu des possibilités pédologiques ; une meilleure distribution de la classe ouvrière, compte tenu des besoins d'embauche. Le programme de déplacement est celui donné au chapitre précédent. Partout l'installation des immigrants est précédée des études cartographiques, climatologiques, pédologiques, hydrologiques, foncières, politiques et sociales.

Comme on le voit, décompte fait du birth-control, tous les moyens proposés sont appréciables, les uns moins, les autres plus. Mais en eux-mêmes, ils restent insuffisants. Aucun d'eux ne pourrait remédier efficacement au problème de la surpopulation du Ruanda. Menés de front, leur efficacité devient plus considérable, voire adéquate, du moins théoriquement.

Parmi les moyens préconisés, l'*immigration dirigée* se révèle plus avantageuse du fait de ses deux caractéristiques : SPONTANÉITÉ DANS LE DÉPLACEMENT, AMÉLIORATION FACILE ET RAPIDE DU BIEN-ÊTRE MATÉRIEL DES IMMIGRANTS.

L'immigration ruandaise à l'Est du Congo, et spécialement au Nord-Kivu, est un fait social séculaire. Bien

avant la colonisation belge, la création et l'action de la M.I.B., le Ruandais, surtout celui du Nord, a de tout temps cherché *spontanément* son espace vital au Nord-Kivu. Cela se faisait *librement*, sans réglementation aucune, au grand détriment, évidemment, de la conservation des sols et de la répartition rationnelle de la population. La M.I.B. s'efforça de transformer ce mouvement libre en mouvement dirigé en vue de réaliser en milieu rural indigène une amélioration matérielle, morale et sociale, inspirée des considérations de progrès qui justifient l'action civilisatrice.

Ici, comme en tout problème humain, il faut partir des principes. La personne humaine a ses droits fondamentaux inviolables. Elle a droit à la vie, au travail et au fruit de son travail, au minimum vital, à la liberté de séjour et de déplacement. Ce principe doit être à la base de la solution à donner au problème de l'immigration ruandaise au Nord-Kivu. Il importe que son application se fasse avec justice et charité. Et l'Administration qui, par ses lois sages, établit les conditions capables d'appuyer l'exercice des droits des sujets, continuera sa politique réaliste qui sait voir les besoins concrets des administrés pour y subvenir. L'économie du Ruanda est si fragile ; et plusieurs contrées de ce pays ne peuvent se débarrasser des disettes annuelles. La superficie des terres du Ruanda est de 2.269.465 ha. Mais toute cette superficie n'est nullement utilisable pour l'agriculture. Il faut en défalquer 25,2 % comme impropres à la production agricole ou à l'élevage, du fait que ce plus du quart représente des lacs et des rivières, des massifs forestiers à protéger, des parcs nationaux, des espaces occupés par des postes administratifs, des missions ou des concessions privées, des habitations, des routes, des marchés, des collines et des montagnes rocailleuses. Les 75 % utilisables se répartissent de la sorte : 41 % terres à vocation

agricole, 30 % à vocation pastorale, et 4 % à vocation forestière.

Chaque famille autochtone dispose en moyenne d'un peu moins de 3 ha pour ses cultures et de 1 1/2 ha par tête de bovidé. Or la population du Ruanda qui à la fin de 1954 s'élevait à 2.272.732 présente un accroissement annuel de 2,5 % en moyenne. A cette cadence elle aura doublé en moins de 40 ans.

Ces quelques statistiques révèlent suffisamment l'impossibilité présente et future dans laquelle se trouve le Ruanda en fait de terres disponibles pour nourrir les groupements humains qu'il porte aujourd'hui en son sein et encore ceux de demain. En voulant les détenir tous là, — ce que l'on ne pourra d'ailleurs pas, — beaucoup seront malheureux. Et humainement parlant, le malheur rend méchant. Le Ruanda-Urundi, dit Monsieur Spitaels, déjà surpeuplé et dont la population est en augmentation constante et régulière, ne peut nourrir ses hommes et son bétail ; et l'excédent doit inéluctablement émigrer ou végéter, voire périr. Nous pouvons offrir aux Banyaruanda qui se rendent compte de cette situation ou qui en sont victimes, des terres libres de toute occupation, terres fertiles situées dans des régions aux conditions géographiques semblables à celles du pays natal ou qui en sont extrêmement proches » ⁽¹⁾. Comme le Ruanda, le Kivu est situé dans la zone tropicale, avec le climat équatorial tempéré. Ce sont deux pays à relief chaotique. Tous deux sont dominés par les pics volcaniques des Birunga, cette source de l'éternel printemps qui fait notre joie. Deux pays essentiellement agricoles et aux mêmes possibilités d'élevage. Plus que le Ruanda, le Kivu est un pays qui, depuis trois décades, affirme sa valeur économique. Les divers travaux d'équipement entrepris déjà avant la dernière Guerre Mon-

(1) Cité, « *L'Aurore* », juillet 1953, p. 6.

diale, le montrent chargé d'innombrables ressources naturelles. Ainsi donc le potentiel de valeur indestructible qui, en 1931, avait poussé Ph. Dutron à appeler le Kivu « Terre Promise » pour plusieurs familles belges, nous incite à qualifier aujourd'hui ce même Kivu « Terre de Salut » pour nombre de familles ruandaises.

En cette question d'immigration, il est de toute nécessité que l'autorité tant belge que coutumière des zones d'émigration et d'immigration soit animée de l'esprit de justice et de charité. L'immigration doit être considérée comme un antidote à la misère de l'immigrant et un soulagement à la surpopulation de la région quittée. Des propos comme ceux-ci : « Pratiquer la politique d'émigration, c'est vider dans la même mesure le pays de sa substance, de son potentiel manuel et intellectuel et au point de vue ... économique chaque homme est un producteur, un consommateur, un contribuable... » ⁽¹⁾ ; ce sont là des considérations que le politicien ne pourrait perdre de vue, mais qui, exagérées, mènent à l'égoïsme et au manque de réalisme social. Le dirigeant ruandais ne devrait pas considérer l'émigration comme une menace contre la source de ses profits. Et d'autre part, il ne faut pas que le notable congolais essaie de trouver dans l'immigrant un capital placé à gros intérêts.

Il n'est pas juste de comparer la politique d'immigration suivie par la M.I.B. avec certains déplacements de population du Kigezi, district de l'Uganda Protectorate, qui, à défaut des précautions suffisantes, n'auraient fait qu'étendre le mal sans le guérir. L'implantation des Ruandais au Nord-Kivu est naturelle, libre et séculaire. De tout temps, elle a été et restera spécialement celle de quelqu'un qui a faim et qui cherche de l'espace vital pour son ravitaillement. En réalité la M.I.B. ne fait pas de transfert de population. Elle dirige les immigrants

(1) Conseil de Province de 1950 du Ruanda-Urundi.

ontaires vers des terres d'appoint. Elle n'a d'ailleurs échoué dans ses vues et réalisations.

II. VERS UN STANDING DE VIE MEILLEURE.

L'œuvre de l'immigration ne vaudrait pas la peine d'être poursuivie si elle n'avait pour objectif que l'occupation des terres vacantes par des familles issues des régions surpeuplées. Pour le moment, nous disait Monsieur G. Homans, Commissaire de District et Chef de M.I.B. à qui nous devons certains renseignements concernant cette étude, ce qui est à l'avant-plan dans nos préoccupations politiques c'est l'amélioration du standing de vie des indigènes des Territoires d'implantation ruandaise. Et pour mener à bien la tâche déjà si heureusement engagée, il importe que tous les agents du progrès indigène se mettent résolument à la besogne.

1. L'action politique.

L'aire envisagée pour l'immigration ruandaise comprend tout le District du Nord-Kivu dont la superficie est de 57.157 km², habités par 701.060 indigènes (en 1953). La densité n'est que de 12,53 habitants par km². Le Nord-Kivu est réparti en 6 circonscriptions territoriales : Goma avec 3.765 familles, Beni avec 30.923 familles, Lubero avec 40.809 familles, Rutshuru avec 9.974 familles ; Masisi avec 32.576 familles, Walikale avec 11.631 familles. Ces chiffres représentent le nombre de familles qui, au début de cette année 1955, vivaient dans le milieu coutumier. A ces familles, disait Monsieur Homans, on pourrait encore ajouter, théoriquement au moins, à peu près 850.000 autres, à raison de 5 ha par famille.

Il est à remarquer que les 6 territoires n'ont pas les mêmes possibilités de recevoir les immigrants ruandais ;

et cela pour diverses raisons : surpopulation, terres impraticables, réserves forestières, parcs nationaux, conditions climatologiques impossibles, etc... Le Territoire de Goma est déjà, dans ses zones habitables, saturé. Le reste n'est que de la lave non encore désagrégée ou domaine du Parc National Albert. Les Territoires de Beni et de Lubero possèdent des secteurs à population clairsemée, mais certaines de leurs régions sont très peuplées, de façon que là-bas un programme de redistribution rationnelle de populations doit être envisagé. Le Territoire de Rutshuru n'a encore de zones libres que le Bwito et le Burindi qui ne peuvent d'ailleurs pas recevoir plus de 3.000 familles. Le Territoire de Masisi sera bientôt complètement saturé ; les régions à peupler deviennent de jour en jour plus rares. Les Washali-Mokotos et le Mweso peuvent recevoir encore quelque 3.000 familles. Dans les zones du Bogabo, Nyamaboko, Ufamando et Ngungu, il y a de la place pour un peu plus de 10.000 familles. Le Territoire de Walikale, connu pour sa basse altitude et son climat déprimant, reste inhospitalier pour le montagnard ruandais.

En 1950, un mouvement de peuplement avait été amorcé au nord du Territoire de Kalehe. Après quelques temps, il fut abandonné et devint naturellement un courant d'immigration libre. Ce Territoire du District du Sud Kivu est d'ailleurs réservé à la transplantation possible de l'excédent de populations du Territoire de Kabare. D'autre part, en 1927, il avait été question de peupler l'Ouest de Baraka et de Uvira ainsi que les Monts Mugila et Marungu. Ces régions ne figurent plus aujourd'hui sur les cartes de prospection dressées par la M.I.B.

Tout compte fait, on voit donc que cet organisme ne dispose pas d'une aire si immense.

Cependant dans les zones communément dites saturées, on trouve encore par-ci par-là d'assez vastes espaces dans lesquels l'aménagement systématique et la redistri-

rationnelle des terres permettraient l'installation ombreuses autres familles. Et puis, si le Comité national du Kivu voulait exercer, avec une souplesse grand sens d'opportunité, son mandat de prélèvement des terres utiles à la colonisation européenne, I.B. aurait un peu plus d'espace vital pour ses immigrants.

En rapport à l'organisation politique, Monsieur S. écrit : « Lorsque les occupants d'une unité territoriale se sont fixés, ils désignent eux-mêmes leur chef de ligne. Après l'occupation d'une zone entière, zone comprenant quelque 400 à 500 familles, tous ses habitants, par vote secret, élisent un notable et ce notable reste placé sous l'autorité du chef congolais local, ayant-droit coutumier des terres occupées par les immigrants. Cette innovation en matière politique est née par nos idées démocratiques et par le fait que les indigènes transplantés sont d'origine clanique et tribale très diverses rencontre l'assentiment des intéressés qui souvent, en quittant le Ruanda, espèrent échapper à la tutelle des Watutsi » ⁽¹⁾. Après deux ou trois ans, sous un certain paternalisme de la M.I.B., la vie d'immigration passe sous l'action des services de territoriale et de la Chefferie. Ici, l'Autorité coloniale lutte contre des glissements clandestins et, dans la mesure du possible, met les immigrants à l'abri de la tutelle des notables coutumiers par un contrôle sérieux des jugements portés et par la suppression des corvées. Pour ces mesures concrètes, elle travaille sans répit à consolider les groupements et à créer un meilleur standing de vie. Ajoutons que instauration et présidence des conseils institutionnels, recensement de la population, services de communications régionales, construction des bâtiments administratifs et de tribunaux, d'écoles et

de dispensaires, assainissement des villages et de l'habitat indigène, ... tout cela est mené par un personnel territorial souvent en nombre réduit.

2. L'action agronomique.

L'indigène est un bon paysan. Mais la production vivrière souffre beaucoup du caractère primitif des méthodes culturales. Ici comme partout en Afrique Centrale, le danger d'épuisement des terres, à la suite de l'action jumelée du caractère primitif des pratiques agricoles et de la facilité d'évacuation des produits, n'est pas enrayé. Cependant le progrès n'est pas chose rebutée par le Congolais. Quant au domaine agricole, le Gouvernement possède un vaste programme de développement dont Monsieur G. Homans, chef de la M.I.B., nous a longuement entretenu. Nous en donnons les détails les plus intéressants.

Les cultures de première nécessité.

Dans les milieux d'immigration du Nord-Kivu, les cultures vivrières sont en nombre considérable. Ce sont surtout : haricots, manioc, maïs, sorgho, éleusine, petits pois, courges, arachides, pommes de terre, patates douces, ignames, colocases, bananes, cannes à sucre et tabac.

La culture des *haricots* revêt une grande importance. Ses variétés sont très nombreuses. Dans les hautes altitudes, seuls les haricots volubiles sont cultivés. Ils doivent être ramés pour que leurs gousses ne pourrissent pas à terre. Les jeunes pousses sont cuites et mangées en guise d'épinards. Les haricots secs trouvent partout des débouchés : dans les marchés intérieurs, dans les centres extra coutumiers, dans les camps des travailleurs miniers et agricoles.

Le *manioc* est une culture répandue dans les régions d'altitude moyenne (1.700 m au plus), Son cycle de végé-

R. SPITAKIS, *ibidem*, p. 5.

ation est d'une année et demie, encore qu'après 9 mois on peut commencer à le manger. Il offre une grande résistance à la sécheresse tout en affectionnant l'humidité. Dans la rotation il vient en fin d'assolement et surtout près la jachère forestière. Ses variétés douces peuvent être mangées crues sans fermentation préalable. Les variétés amères sont d'abord rouies, puis séchées au soleil, enfin pilées et moulues en farine et pétries en *ugali* pain indigène). Le manioc fait partie des cultures de grande exportation autochtone.

Le *maïs* est cultivé aussi bien dans les zones de haute altitude que dans celles de basse altitude. Frais ou sec, on le fait cuire pour être présenté à table. Moulé, ou en fabrique une pâte magnifique et une bière recherchée.

L'*éleusine* est une plante que l'on rencontre dans les zones de basse et de moyenne altitude. Moulue, elle donne une pâte très recherchée et une bière excellente.

Le *sorgho* est planté dans les hautes altitudes. Grillé et moulu, il entre comme levain puissant dans la bière de banane. On en fabrique aussi de l'*ugali*, et de la bière particulièrement dans les régions où le bananier à bière ne pousse pas.

Le *petit pois* est une légumineuse cultivée dans les régions de haute altitude. Il occupe les jachères herbeuses et à fougères. Sa pratique culturale est fort simple : le paysan fait des sillons en terre et sème. Après 4 mois le petit pois est mûr. On le mange frais ou sec et cuit.

La *courge* est une plante des régions d'altitude moyenne. Elle exige un terrain humifère. Elle supporte cependant la sécheresse. C'est un légume des plus succulents. Ses pépins rôtis donnent un plat exquis.

L'*arachide* se rencontre dans les zones de basse et de moyenne altitude. Elle exige une terre argileuse suffi-

samment humide. Son cycle de végétation varie entre 3 mois 1/2 et 4 mois. Grillée, elle donne un bon dessert. Triturée, elle donne une magnifique huile de cuisine. On l'emploie aussi comme assaisonnement de viande et de légumes.

La *pomme de terre* est une culture dont la diffusion dans ce pays remonte à Monseigneur Roelens. Elle affectionne tout particulièrement les zones de haute altitude. Son cycle de végétation varie entre 3 et 3 mois et demi. Sa plantation est répartie sur toute l'année afin d'assurer un approvisionnement régulier aux centres européens et extra-coutumiers, aux camps miniers et agricoles.

La *patate douce* est cultivée à grande échelle dans les régions d'altitude moyenne. Dans les zones où l'humidité est persistante, elle ne donne qu'un faible rendement. Son cycle de végétation varie entre 3 et 4 mois. Sa production se détériore très vite ; en général elle ne sert qu'aux producteurs eux-mêmes et aux marchés intérieurs.

L'*igname* est une plante que l'on rencontre par-ci par-là dans les endroits humides. Elle n'exige aucune rotation. On la cultive près des habitations, où la terre profite des déchets, des balayures de toute sorte.

La *colocasse* se rencontre dans les régions de moyenne altitude. Elle est ordinairement cultivée dans les marais et dans les endroits plus ou moins à l'abri des froids. Son cycle de végétation est d'une année. Ses feuilles servent d'épinard. Ses tubercules cuits donnent un mets appréciable.

La *canne à sucre* est une plante des régions de basse et de moyenne altitude. Elle affectionne tout particulièrement les sols bien aérés, mous et possédant une grande

apacité de rétention d'eau. Son cycle de végétation est le 5 mois. Les indigènes raffolent de sa glucose.

Le *bananier* est cultivé en pays de basse et de moyenne altitude. Sa végétation s'étend sur toute l'année. Par rapport à l'agrobiologie, il exige des « alluvions fraîches, chimiquement riches, bien pourvues en humus et en potassium, pH 6 à 7, et il supporte une grande acidité » (1). On distingue trois grandes variétés de bananes : banane à bière (muenge, igitoke), banane à farine (mushaba), banane de table (gisamunyu, kingurube, kamaramasenge). Les bananes jouent un rôle remarquable dans l'économie du pays.

Le *tabac* se rencontre dans les régions de haute altitude. Il affectionne les sols à capacité de rétention d'eau. C'est une culture pratiquée à grande échelle dans les régions de Jomba, Gisigari, Rugari, Byahi, Karuba et Kibabi. Depuis la cigarerie de Rwaza (Ruanda) le tabac a pris une large part dans les revenus des populations rurales des Territoires de Rutshuru, de Goma et de Masisi. Sa production est exportée vers le Ruanda, surtout dans les provinces de Nduga, Buganza, Kinyaga et Kanage.

Ce sont là les cultures coutumières de première nécessité dont l'intensification pourra tout au moins mettre l'indigène à l'abri des disettes.

Cultures industrielles en milieu rural : THÉ et CAFÉ.

Les pouvoirs publics ont trouvé au Nord-Kivu des régions où les rendements du thé peuvent être intéressants et contribuer efficacement au progrès de l'économie rurale. Voici ces régions avec leur aperçu pédologique et climatologique.

(1) Robert P. CHATEAU, Agriculture tropicale et fertilisation, B. A. C. B., Vol. XLIV, n° 1, p. 48.

« Le Mushari : altitude environ 1.850 m, pluviosité moyenne 1.800 mm. Saison sèche peu marquée et terrain peu accidenté.

Les Mokotos : altitude 1.750 m. Climat semblable à la zone de Mushari. Terrain fortement accidenté ; écartements initiaux trop grands nécessitant interplantations des théiers. Sol indemne de cendrée de lave.

Mweso : altitude moyenne 1.750 m, terrain assez accidenté mais moins qu'aux Mokotos. Climat semblable à celui des Mokotos.

Osso : altitude 1.700 à 1.800 m. Climat semblable à celui des Mokotos. Terrain fortement accidenté, couvert de grands matete (roseaux).

Masisi : altitude 1.350 m. Pluviosité plus ou moins 2.000 mm.

Lac Kivu : altitude 1.470 à 1.500 m. Pluviosité supposée plus ou moins 1.500 mm » (1).

Le thé est une plante qui offre assez bien de difficultés : préparation de stumps, dispositif antiérosif, apport des matières organiques susceptibles de favoriser la croissance végétative, taille compliquée, usinage coûteux. Mais les pouvoirs publics veilleront. Les indigènes formeront une coopérative, leur production sera intégrée dans celle des colons européens et usinée à Kahe, succursale de l'O.P.A.C. de Goma.

En Territoire de Masisi « un programme de culture de caféier arabica a été prévu — et vient d'être mis en exécution — au profit des populations Bahunde vivant en bordure du Lac Kivu. Un nombre limité de planteurs indigènes, 150 environ, pourront en toute liberté s'orienter vers cette spéculation » (2). Il s'agit là d'une plan-

(1) Rapport de l'O. P. A. C. pour l'exercice de 1955, B. A. C. B., Vol. XLVI, n° 3, juin 1955, p. 647.

(2) P. STANIER, Les Paysannats indigènes, B. A. C. B., Vol. XLVI, n° 3, juin 1955, p. 497.

tation communale formée par le groupement de parcelles individuelles dans des lotissements prospectés par les Agents de l'Agriculture. C'est un gros effort exigé de ces derniers en fait de recommandations aux planteurs : lutte contre les insectes et les maladies, soins du sol, ombrage, taillis, taille, fumure, surtout en matières organiques.

L'élevage indigène.

Il est tout du type ruandais, bien qu'à moindre envergure. Les bovidés sont d'un état sanitaire satisfaisant. Ils restent cependant toujours exposés aux infections bovines communes aux Grands Lacs, telle la piroplasmose, la verminose, la ladrerie et la trypanosomiase.

Chaque indigène moyen élève 2 ou 3 chèvres. Le jour, on les fait brouter ou on les attache dans des jachères grasses. La nuit, elles sont attachées aux piliers de l'intérieur des cases.

La vache et la chèvre servent de valeur dotale pour les mariages. Elles entrent aussi dans les transactions commerciales.

Dans le pays on trouve aussi un nombre considérable de moutons, de porcs et de poules.

Au point de vue des prairies, la situation est vraiment alarmante. « Pour nourrir une tête de bétail adulte, il faut au minimum autant d'hectares qu'il y a des mois de saison sèche ». C'est là un principe empirique établi par les savants qui se sont penchés sur les problèmes que posent les sols de notre Afrique Équatoriale. « La totalité des élevages indigènes vit au dépens de la végétation spontanée : c'est évidemment la formule la plus simple et qui demande le moins de travail : celui-ci se résume en gardiennage du troupeau et à l'incendie des herbagés » ⁽¹⁾. Cependant le type *ranching* qui diffère bien du

⁽¹⁾ R. GERMAIN, Considérations agrostologiques, I. N. E. A. C., Vol. III, n° 6, p. 352.

type indigène a été déjà introduit par les colons européens éleveurs. Il a été déjà adopté par quelques chefs autochtones, tels le Mwami de Rutshuru, D. Ndeze, et le chef du Gishari, G. Bucyanayandi. « L'établissement d'un plan parcellaire et le contrôle des mises à feu assurent une meilleure utilisation de la production fourragère au cours de l'année. Cette forme d'élevage sans agriculture... est évidemment la façon la moins coûteuse de mettre en valeur de grandes étendues de savanes » ⁽¹⁾.

En général, l'élevage, surtout celui du cheptel bovin et des capridés, entrave un développement harmonieux de l'agriculture indigène : terrains dénudés, champs ravagés, arbres fruitiers et ornementaux étêtés. Et l'élevage sentimental — celui qui répond à des motifs de vanité et de superstition — existe encore aujourd'hui chez bon nombre d'autochtones, au grand détriment, il va sans dire, du progrès agrostologique et zootechnique. L'intensification prévue des élevages doit impliquer la culture des plantes fourragères, la création des pâturages et la stabulation. « On devrait interdire le vagabondage du bétail en prescrivant des procédés d'élevage plus rationnels : création de bergeries individuelles et de pâturages clôturés par des haies de mimosa ou d'agaves ou par le refoulement du bétail vers des pâturages où il serait gardé par des salariés » ⁽²⁾.

Quelques indigènes pratiquent l'*apiculture* à la façon primitive. Le miel sert à manger ou à fabriquer de la bière douce et capiteuse, appelée *hydromel*.

La *pisciculture* est inconnue de l'indigène. Ces dernières années les propagandistes du Service Agronomique ont aménagé par le pays un certain nombre d'étangs d'alevinage dont le rendement est encore faible. A la rive sud

⁽¹⁾ R. GERMAIN, *op. cit.*, p. 353.

⁽²⁾ R. GERMAIN, Les Paysannats indigènes, B. A. C. B., Vol. XLVI, n° 3, juin 1955, pp. 545 et 549.

Lac Édouard, dans le Territoire de Rutshuru, existe une *Coopérative indigène des Pêcheries*. Elle rend un grand service aux habitants du Kivu.

paysannat indigène.

« Le paysannat indigène est une organisation saine marquant un progrès sur la forme coutumière rurale. Il entend améliorer le sort des populations rurales sans heurter, puisque la stabilisation sociale dans le cadre traditionnel, et le concept de travail restent placés dans la perspective qui n'est pas uniquement économique. Il veut aussi acheminer progressivement l'indigène vers la liberté, la fin de l'imposition, le libre choix des cultures » (1).

« A l'ouest de l'escarpement de Kabasha dominant la rive méridionale du lac Édouard, il existe un plateau à plus de 8.000 ha situé à plus ou moins 1.500 m d'altitude. En vue d'assurer dans le pays une compénétration harmonieuse des économies indigène et européenne, il fut décidé, dès 1951, d'y lotir 1.000 paysans indigènes et d'y installer un certain nombre de colons européens. A l'heure actuelle, une centaine de paysans sont en place, regroupés en lotissements individuels, et tout permet de croire que les cultures annuelles et pérennes qui y sont entreprises amélioreront considérablement le standing de vie de ces indigènes.

Dans la *plaine de Rutshuru*, un premier regroupement d'une centaine de cultivateurs a été amorcé. Le programme des cultures vivrières, qui a été précisé, donne la priorité à la production de manioc, facilement vendable dans la région.

Le *Territoire de Rutshuru* voit se réaliser un lotissement particulier, celui des Banyaruandais dont la migration

du Ruanda vers le Congo est organisée par les pouvoirs publics. Environ 220.000 hectares de terres cultivables ont été prospectés ; chaque famille est dotée de 5 ha de terre arable, en moyenne. Après divers essais, les autorités se sont finalement arrêtées à la formule suivante : des blocs de 100 ha sont délimités pour le lotissement de 20 familles qui doivent se conformer aux directives données en matière de protection des sols, éminemment fragiles, bien que fertiles. Seules les terres dont la pente n'est pas supérieure à 30 % peuvent être cultivées, à condition d'être protégées contre l'érosion par des fossés et des haies d'arrêt. L'assolement comporte, en plus des cultures traditionnelles, des jachères pâturées » (1).

Végétation, Forêt et Reboisement.

La végétation est d'une grande richesse. La campagne reste verdoyante presque toute l'année. Là où les cendrées volcaniques sont arrivées au terme de leur désagrégation, le sol possède en abondance des graminées bien appréciées par le bétail. Il est aussi d'une rare fertilité.

Les flancs des volcans sont couverts de la forêt ombrophile de haute altitude. Avec l'immigration, le capital forestier diminue de jour en jour. Pratiquement, pour l'indigène, la forêt n'est qu'un obstacle à sa méthode d'agriculture et d'élevage. De là, dénudation des crêtes des collines et des montagnes jusqu'à la roche mère, diminution des rendements des cultures, pâturages squelettiques, pénurie des produits ligneux, régime torrentiel des rivières, insécurité des climats. De plus dans quelques zones, il existe des concessions européennes de coupes de bois. Or, il se fait que les essences recherchées par les exploitants sont héliophiles et comme telles incapables de se régénérer spontanément sous le couvert. Une forêt

(1) R. STANIER, Les Paysannats indigènes. B. A. C. B., Vol. XLVI, n° 3, juin 1955, pp. 545 et 549.

(1) R. STANIER, *op. cit.*, pp. 496 et 497.

ces essences de valeur ont été coupées est définitivement épuisée.

Chez l'indigène le travail du bois est surtout orienté vers des buts pratiques : chaises, écuelles, cuillers, manches et couteaux, hampes pour lances et flèches, arquois, fourreaux, arcs, massues, bâtons, boucliers, aquets, pirogues, caisses de résonnance pour tambours et harpes. Le bois est aussi nécessaire pour la construction, la menuiserie et le ravitaillement en combustible. Mais malheureusement, dans plusieurs régions, il est devenu rare du fait que la forêt a été rasée et transformée en cultures et en habitations. Pour remédier à cet état de choses lamentable, le service forestier a établi par-ci par-là des réserves forestières, par exemple au Séséro dans la région du Rugari et au Karuba-Sud. La forêt est encore très utile quant à l'approvisionnement en fruits et en aliments carnés, ne manque pas d'autres objectifs, moins immédiats sans doute, mais indispensables pour un progrès harmonieux de l'agriculture : protection du régime hydraulique, lutte contre un stade avancé de dégradation des sols, lutte anti-érosive, création d'un climat moins aride par la formation d'un couvert forestier dispersé par tout le pays.

La reforestation est donc nécessaire surtout dans les régions déjà peu favorisées en couvert forestier, telles le Bwishva, le Bukumu, le Gishari et le Karuba. Ces dernières années la politique de reboisement a été appliquée et couronnée de succès dans les Territoires de Rutshuru et de Goma, où la calcination, même en période de sécheresse, accuse un recul considérable.

3. *L'action médicale.*

Le milieu d'implantation des immigrés est jalonné de quelque six hôpitaux : Goma, Rutshuru, Ruankuba, Jomba, Kirotshe et Masisi. Le personnel y est très réduit

et tout naturellement débordé de travail. L'activité se concentre principalement sur le dépistage et le traitement des endémies, des épidémies et des affections sociales. Le service de consultations prénatales et de pouponnière y est assuré. Dans les zones d'immigration ancienne existe un réseau assez important de dispensaires ruraux, où un personnel auxiliaire indigène — infirmiers et aides-infirmiers — traite les maladies courantes. Ces dispensaires dépendent toujours d'un centre plus important pourvu d'un complexe médico-chirurgical où, à l'heure actuelle, une bonne part de toutes les prestations modernes peuvent être appliquées.

Dans les zones d'immigration récente, l'essaimage du service médical laisse encore beaucoup à désirer. Des régions entières comme Kibabi, Ufamando, Ngungu, Nyamaboko... restent abandonnées à la cupidité des sorciers et à la mort. Aussi Monsieur le Commissaire de la M.I.B. nous a-t-il assuré qu'une solution urgente pour cet état de choses malheureux est envisagée par les pouvoirs publics.

4. *L'action : du FONDS du BIEN-ÊTRE INDIGÈNE.*

Le F.B.I. accomplit son action bienfaisante en milieu coutumier pour l'amélioration du standing de vie des indigènes de brousse. Ici comme partout au Congo Belge, « ses interventions visent essentiellement à développer le bien-être des populations soit en suscitant de nouvelles institutions bienfaisantes de tous ordres, soit en développant celles qui existent, soit en intégrant éventuellement ses propres activités dans un plan poursuivi par d'autres partenaires (État, Missions, Œuvres médicales, etc...) ».

Ses interventions sont définies en accord étroit avec les autorités gouvernementales locales. En tant qu'éducatives, elles coïncident avec certaines formes d'action

elles que mission anti-érosive, foyers sociaux, pisciculture ou avec d'autres relevant des services techniques le l'État (hôpitaux, maternités, réseaux de points d'eau, par exemple) ou dues à l'initiative des Missions ou d'œuvres diverses à caractère philanthropique (écoles, léproseries, etc...) (1). En résumé, par ses diverses interventions dans le développement économique, médical et scolaire, cet organisme lutte contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance. Il se dépense également à l'équipement des collectivités autochtones, notamment par le captage des sources, le forage des puits et la construction de grandes adductions.

En ce moment, il prévoit, pour un avenir immédiat, un réseau d'écoles à fonder dans les Territoires de Masisi et de Rutshuru, pour le bien de la population « hunde » et des immigrants ruandais.

5. *L'action des Sociétés et des Particuliers.*

Toute entreprise de colonisation ne se justifie que par la volonté d'assurer le bien-être physique et moral, le progrès matériel et social des populations de civilisation inférieure. Il n'y a pas que l'État et l'Église à devoir être pris de ce noble idéal ; c'est aussi un devoir impérieux pour toute société privée et tout particulier.

Sociétés et particuliers ont donc aussi une mission sociale à remplir. Et tout d'abord l'engagement de l'ouvrier doit être libre, sans menaces d'emprisonnement, sans mauvais traitements arbitraires. Il va sans dire que dans notre immense Congo, les contrats de travail peuvent être adaptés à chaque milieu, dans la mesure où la loi le permet. Ainsi le métayage déjà adopté par ombre de planteurs du Kivu pourrait devenir très avantageux au point de vue économique et social pour

colons et travailleurs du fait que le « métayer » s'engage à mettre en valeur sa parcelle et à vendre la récolte au propriétaire.

Il importe que le travailleur ait un habitat convenable. Le camp de travailleurs ne devrait pas présenter l'aspect d'un casernement. Arracher des milliers de familles à la grande misère des taudis est évidemment un de ces problèmes indigènes qui demandent des solutions urgentes. Problème où entrent non seulement l'incidence financière, sociale et psychologique, mais aussi l'aspect technique et l'attrait indispensable à toute création artistique. Pas de vie familiale sans logement convenable. Une maison aménagée selon les règles de l'hygiène peut contribuer efficacement à la stabilisation de la main-d'œuvre.

On tâchera de fournir à l'ouvrier une nourriture bonne, substantielle, et riche en protéines animales.

L'amélioration de la santé physique de l'ouvrier et de sa famille d'une part, et la formation intellectuelle et morale, d'autre part, doivent retenir l'attention du patron. Suivant les possibilités économiques de chaque société et de tout particulier, hôpitaux, dispensaires, œuvres de protection de l'enfance devraient se trouver dans les centres mêmes d'exploitation. On pourrait aussi encourager la maternité chez les familles ouvrières par l'octroi des primes de naissance. Les loisirs du travailleur ne sont pas à négliger. Pour cela, on peut recommander particulièrement l'aménagement des terrains de jeux, et la formation des équipes de footbaal, les circuits et les projections des films cinématographiques, les clubs d'évolués, les bibliothèques.

Parallèlement à l'œuvre du bien-être physique et matériel, un effort constant doit se réaliser dans le domaine moral et culturel. Pour permettre aux enfants des travailleurs de bénéficier de l'instruction, la création des écoles est nécessaire. L'éducation de base serait très

(1) Ch. Giesché, Le problème de l'éducation populaire, *Grands-Lacs*, oct. 1952, 21-22.

tile pour une saine évolution matérielle et sociale de l'ouvrier. Et partout où c'est possible, combien souhaitables ne sont-ils pas les foyers sociaux où des cours ménagers et des leçons de couture seraient donnés aux femmes des travailleurs !

6. *L'action intertribale et interracial.*

Le sentiment naturel et profond du Noir est d'être entouré des siens et de compter sur leur aide. Dans les nouveaux milieux d'immigration, chaque habitant tâche d'attirer parents et amis restés au Ruanda. Ainsi les colonies d'implantation ruandaise courent-elles à leur tour le danger de surpopulation, malgré diverses mesures prises par l'autorité locale pour contrecarrer ce genre de propagande clandestine.

Quant aux relations du natif avec l'immigré, elles ne sont pas les meilleures, pour le moment du moins. La poussée des immigrants est trop forte. Le natif se voit quasi perdu dans une masse d'arrivants dont la présence l'intéresse économiquement et l'inquiète politiquement et socialement. Les Ruandais forment un peu partout des groupes compacts de cultivateurs. Sur les hauts plateaux vivent en symbiose quelques unités hamites. Le Ruandais témoigne d'un grand dynamisme qui le fait occuper des régions où naguère l'aspect mystérieux semblait couvrir la terreur. Il veut s'instruire. Et c'est sans nul doute ce qui lui donnera plus de lumière sur la route du progrès. Tout doucement une compénétration, voire une certaine assimilation commencent à s'opérer. D'année en année quelques noyaux assez importants rayonnent dans le milieu *hunde* et *havu* sis au pied de l'ossature du massif dominant les rives ouest du lac Kivu. L'allure de cette compénétration intertribale est telle que d'ici un siècle les peuplades *hunde* et *havu* seront à peine reconnaissables dans leur réalité ethnique. Sans en avoir

l'air, le Ruandais tend à s'imposer comme l'élément le plus cultivé et socialement le plus important. Déjà dans le milieu proprement autochtone, la langue kinyarwanda a fait son chemin avec toutes ses richesses culturelles. Quelques notables et riches du pays se choisissent des concubines parmi les filles des immigrés. C'est le début de l'assimilation complète telle qu'elle s'est passée au dernier siècle dans les Territoires de Rutshuru et de Goma. Et elle se poursuivra à une cadence plus rapide que celle à prévoir chez les éleveurs ruandais établis dans les Territoires de Fizi et de Uvira. Enfin dans les milieux tout neufs d'immigration c'est, et ce restera, le Ruanda transplanté avec une bonne partie de ses structures ancestrales et de ses aspirations pour le bien-être matériel et spirituel.

Reste maintenant au Colonisateur de comprendre combien, pour gagner l'âme du Noir, les seules relations de maître à serviteur, de patron à ouvrier, sont absolument insuffisantes. Certes, à l'heure actuelle, beaucoup de gens font preuve d'une grande bonne volonté en ce domaine. Mais d'aucuns se referment toujours sur eux-mêmes et veulent ignorer la distance que le Noir est en train de couvrir sur la route du progrès grâce à l'action bienfaisante de la Belgique chrétienne. Cela peut faire grand tort à l'idéal actuel qu'est la réalisation d'une Communauté Belgo-Congolaise. Pour bâtir cette communauté, il importe que chacun y consacre toute son âme et toute son action. Des contacts sociaux où Blancs et Noirs seront intimement mêlés doivent devenir de jour en jour plus nombreux et plus suivis. « La question essentielle qui se pose maintenant, dit le Roi Baudouin I^{er}, est celle des relations entre Blancs et Noirs » ⁽¹⁾. Et selon Monsieur L. Pétillon : « Le succès dépend d'un lent

(1) *Grands-Lacs*, n° 180, juillet 1955, p. 9.

vail d'homme à homme, de cœur à cœur, d'âme à c » (1).

7. L'action christianisatrice.

Le Christianisme n'est pas confiné dans l'ordre ex-sif du surnaturel. Il s'adresse à tout l'homme. Aussi brasse-t-il tous les secteurs humains, culturels et iaux. Le Missionnaire, nous disait le même Monsieur Homans que nous citons plus haut, est le civilisateur plus près de l'indigène, et en tant que tel plus à même contribuer efficacement au programme de développement envisagé. Et, il faut le dire, le Noir a trouvé is le Missionnaire l'homme à l'idéal le plus noble.

seule certitude de progrès ne saurait expliquer le nat de paix qui règne au Congo. « Des pays mieux parés, écrit P. Ryckmans, sont déchirés par des haines iales. Il y a autre chose encore, sans quoi le *miracle golois* eût été impossible : le Congo est en voie de venir terre chrétienne... En appelant les Missions tionales dans son empire, en protégeant leur installation, en leur confiant l'éducation de la jeunesse, opold II a inauguré une politique dont le Congo et Belgique cueillent aujourd'hui les fruits » (2). Piéton atigable, bâtisseur de chapelles, d'églises et d'écoles, échiste et ministre des Sacrements, le Missionnaire partout et en tout, à l'exemple de Saint Paul, cet nme *pressé par la charité du Christ*. Dans tous les naines, sa présence est celle d'un représentant de u, ce père commun de tous les hommes. Et c'est ce l donne une noblesse caractéristique à sa contri- tion au progrès harmonieux du Congo. Politique bien née, économie développée, œuvres sociales prospères, ne sont là que des éléments épars de la civilisation,

1 *Grands-Lacs*, n° 180, juillet 1955, p. 11.

2 *Grands-Lacs*, n° 180, juillet 1955, p. 2.

réclamant un principe de coordination, le Christianisme, que le Roi Baudoin, dans son discours prononcé le 17 mai 1955 à Léopoldville, appelle « le ciment solide entre la Belgique d'Afrique et la Belgique d'Europe » (1).

L'aire où s'étend l'implantation la plus importante des Ruandais est desservie par 7 postes de mission : Jomba, Rugari, Birambizo, Goma, Nyakariba, Bobandana, Mutongo. Avant tout, le Missionnaire apporte le Christ aux âmes. Il donne la Foi, l'Espérance et la Charité. Il nourrit l'homme de la grâce sacramentelle. Pour mieux faire rayonner le christianisme, il fonde à l'intérieur du pays des succursales qu'il visite régulièrement. Il organise le postulat et le catéchuménat. Aux fidèles, il donne une formation religieuse plus solide et adaptée aux réalités du temps et du milieu. Son apostolat s'exerce également auprès des Européens, dans les camps militaires, les villes et les centres industriels.

Les œuvres d'enseignement sont d'une importance capitale pour la saine évolution d'un pays. Aussi le Missionnaire y consacre une large part de son temps et de ses préoccupations. Dans chaque mission où il y a des Prêtres et des Religieuses, on y trouve toujours au moins deux instituts d'école primaire, l'un pour garçons, l'autre pour filles. En plus de l'école primaire, on trouve à Jomba deux écoles d'Apprentissage Pédagogique dont l'une pour garçons, l'autre pour filles et à Mutongo une école d'Arts et Métiers. A Bobandana une école pour la formation des Moniteurs diplômés est en construction.

La brousse est aussi peuplée de nombreuses écoles du I^{er} degré et même du II^e degré, dirigées par un Prêtre itinérant. La quasi-totalité des écoles sont subsidiées par le Gouvernement du moment qu'elles remplissent les conditions posées dans les Conventions de la Colonie et des Missions. Les manuels sont en langue véhiculaire

(1) Le voyage du Roi au Congo, 1955, p. 84.

française. L'enseignement est donné par des moniteurs diplômés d'École des Moniteurs et d'École d'Apprentissage Pédagogique, et aussi par des Moniteurs porteurs de certificat d'aptitude pédagogique.

L'effort actuel vise particulièrement l'édition des manuels adaptés aux aspirations les plus légitimes du Noir d'aujourd'hui, à la formation plus poussée des moniteurs, dont le besoin de dynamisme intellectuel et moral se fera de plus en plus sentir pour stimuler au maximum les possibilités humaines et surnaturelles des élèves. Suivant la recommandation même de Sa Sainteté Pie XII, le Missionnaire s'efforce de mettre à profit tous les progrès de la pédagogie, en les passant toutefois judicieusement au crible afin de séparer l'or du clinquant » (1).

Le Missionnaire attache également un intérêt spécial aux questions sociales. On le rencontre dans tous les domaines du secteur social, soit comme initiateur, soit comme conseiller moral.

Sa collaboration au Service de l'Information indigène est très considérable. La presse missionnaire offre à l'indigène ses nombreuses publications, livres et périodiques en langue tant vernaculaire que française.

Une attention particulière est portée aux œuvres de jeunesse, aux cercles d'évolués et aux sports. Les Religieuses s'intéressent fort au progrès général et équilibré de la famille indigène. Chaque couvent des Sœurs tâche d'être une équipe qui, autant que faire se peut, s'applique à influencer le ménage autochtone par le truchement de la femme et à introduire des améliorations de base concernant l'hygiène, l'aménagement et l'entretien de la maison, l'éducation des enfants, la réparation et l'entretien des habits, l'économie domestique et la compréhension mutuelle des époux.

(1) Discours de Pie XII aux Religieuses enseignantes, 18 sept. 1951.

Le Missionnaire stimule l'activité des habitants et leur inculque le désir du progrès en tout domaine. Par son enseignement et ses conseils il favorise le progrès des méthodes culturelles et l'élevage.

Il encourage l'indigène pour l'acquisition d'une habitation répondant aux exigences familiales.

Il use du cinéma pour propager les idées saines et développer la culture humaine et morale des indigènes. Il découvre et favorise les manifestations du véritable art bantou.

Il favorise la création des associations professionnelles et des mutualités. Il encourage les indigènes à verser leurs économies à la Caisse d'Épargne.

On le voit donc, l'activité missionnaire est quasi illimitée. Les jalons sont plantés. Il faut encore de l'intensification et du perfectionnement de l'œuvre. Le Missionnaire le sait bien. L'ouvrage de sa vie c'est le dévouement.

BIBLIOGRAPHIE

NOTES ETHNOGRAPHIQUES RELATIVES A QUELQUES POPULATIONS AUTOCHTONES DU HAUT-KATANGA INDUSTRIEL

par F. GRÉVISSE.

INTRODUCTION.

Dans plusieurs numéros successifs de son bulletin, le Cepsi se propose de publier un ensemble fort important de notes ethnographiques rassemblées par notre collaborateur, M. F. Grévisse, alors qu'il administrait les territoires de Jadotville et de Kolwezi (dont une partie constitue l'actuel territoire de Lubudi).

Après avoir recueilli ces notes au hasard de douze années de déplacements professionnels dans toutes les circonscriptions indigènes constituant ces territoires, l'auteur avait procédé à une première rédaction en 1945-1946.

Il s'était rapidement rendu compte des faiblesses d'une étude qu'il aurait voulu consacrer aux Basanga et à leurs voisins.

En effet, n'ayant pu, à un moment opportun, reprendre contact prolongé avec les Basanga proprement dits, il disposait d'un matériel très hétérogène, qui mêlait des coutumes propres aux Basanga à d'autres qu'il avait observées chez les Bakaonde, les Balunda, les Balubaisés, etc... Beaucoup de notations avaient été faites soit en kiswahili soit en multiples dialectes locaux. Et pour donner à l'ensemble une certaine homogénéité, qui aurait dû venir d'un séjour de quelques mois parmi les Basanga, des essais de

- AELVOET (R. P.), *L'Ami de Kabgayi*, décembre 1954.
- BERT-P. CHATEAU, Agriculture tropicale et Fertilisation, *B.A.C.B.*, février 1953, vol. XLIV, n° 1.
- GERMAIN, Considérations agrostologiques relatives au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, *I.N.É.A.C.*, décembre 1954, vol. III, n° 6.
- GESCHÉ (R. P.), Le Problème de l'éducation populaire, *Grands Lacs*, octobre 1952.
- GASEKURUME, Obstacles au progrès, dans *Kinyamateka*, novembre 1954.
- KAGAME (Abbé), Isoko y'Amajyambere n° 2, Éditions Morales de Kabgayi 1950. — *Le Code des Institutions politiques du Rwanda pré-colonial*, Institut Royal Colonial Belge, 1952.
- MUNYENGAJU, *L'ami de Kabgayi*, décembre 1953.
- RYCKMANS, *Grands Lacs*, juillet 1955, n° 180.
- SPITAEELS, Transplantation de Banyaruanda dans le Kivu Nord ; Extrait de *Problèmes d'Afrique Centrale*, n° 20, 1953. — *B.A.C.B.*, vol. XLV, n° 2.
- Rapport de l'O.P.A.C. pour l'exercice de 1955, *B.A.C.B.*, juin 1955, vol. XLVI, n° 3.
- Revue *L'Aurore* de Bukavu, juillet 1953.
- Revue du Clergé Africain, Mayidi (Congo Belge), janvier 1955, tome X, n° 1.
- STANER, Les paysannats du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, *B.A.C.B.*, juin 1955, vol. XLVI, n° 3.
- TONDEUR, Surpopulation et déplacement de populations, *B.A.C.B.*, décembre 1949, vol. XL, n°s 3 et 4.
- BOONE, Carte ethnique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, *Zaire*, mai 1954, vol. VIII, n° 5.
- Voyage du Roi au Congo, 1955, *Pages d'Histoire*, Éditions des Artistes.